

— université  
— lumière  
— LYON 2



# RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE (RAP) 2022





# Edito

Ce Rapport annuel de performance (RAP) 2022 est une annexe du Compte Financier 2022 présenté au Conseil d'administration du 10 mars 2023. Il doit mesurer la réalisation des objectifs et cibles définis dans le Projet Annuel de Performance (PAP) 2022 et constitue, comme le PAP, une obligation réglementaire, visée par le Code de l'éducation.

L'édition 2022 du Rapport Annuel de Performance en constitue la première édition. Il a été décidé de présenter une formule plus resserrée que le PAP 2022 auquel il est adossé. En effet, d'une part, tous les indicateurs n'avaient pas nécessairement de cible dans le PAP 2022 ; d'autre part, il nous est apparu souhaitable de présenter un bilan et des focus sur les axes les plus stratégiques de l'année 2022. Dans tous les cas, ces documents demeurent des productions nouvelles et complexes que notre établissement et les différents services impliqués doivent apprendre à manier de manière prudente et le plus rigoureusement possible, justifiant ainsi d'en produire des versions maîtrisées à défaut d'être exhaustives, l'objectif étant de monter au fil des ans en compétences sur ces questions.

Le présent document reprend ainsi les objectifs et indicateurs du PAP 2022 pour les mettre en perspective par rapport aux cibles fixées en 2022 (voire 2023) ou par rapport aux moyennes nationales. Les indicateurs choisis projettent les chiffres 2021/2022 (ou les dernières données disponibles) par rapport à la cible 2022 (ou à la moyenne nationale) en vue d'expliquer, à travers les commentaires dédiés, les évolutions et ce qui a été fait pendant cette période.

Cet exercice de construction du PAP et du RAP est destiné à l'amélioration des outils d'aide au pilotage et à la décision au sein de l'établissement. D'ores et déjà, nous pouvons constater que les directions et services de l'université s'approprient de mieux en mieux la construction et le suivi des indicateurs tant au niveau macro que pour le pilotage de leur activité.

La prochaine échéance consistera à construire le PAP 2024 en y intégrant de nouveaux indicateurs issus de la nouvelle contractualisation quinquennale avec l'Etat 2022-2026.

Willy Beauvallet,  
Vice-président Personnels, action sociale et ressources budgétaires

# Sommaire

<b>Edito</b> .....	<b>1</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Présentation de l'Université</b> .....	<b>5</b>
<b>Le RAP, une obligation réglementaire</b> .....	<b>7</b>
<b>1. Formation, orientation, insertion</b> .....	<b>8</b>
<b>Objectif : Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et la formation tout au long de la vie</b> .	<b>10</b>
Formation initiale .....	10
Indicateur - Insertion professionnelle des diplômé.es en formation initiale .....	10
Formation Continue / Alternance .....	11
Indicateur - Formation continue (dont contrat de professionnalisation) .....	11
Indicateur - Apprentissage .....	12
Indicateur - Formations en alternance .....	12
Indicateur - Validation des acquis de l'expérience (VAE).....	13
<b>Objectif : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation</b> .....	<b>13</b>
Indicateur - Taux de passage de L1 en L2.....	13
Indicateur - Taux de réussite en Licence en 3 ans .....	14
Indicateur - Taux de réussite en Licence en 4 ans .....	14
Indicateur - Taux de réussite en Master en 2 ans .....	15
<b>Objectif : Mettre en œuvre des politiques publiques prioritaires portées par les programmes d'action du MESRI</b> .....	<b>15</b>
Indicateur - Parcours de remédiation.....	15
Indicateur - Années préparatoires en musique, en chinois et en arabe.....	16
<b>Objectif : Accompagner l'orientation des étudiant.es</b> .....	<b>17</b>
Indicateur - Entretiens individuels .....	17
Indicateur- Ateliers de soutien aux études et de techniques de recherche de stage et d'emploi .....	17
Indicateur - Stages volontaires .....	18
Indicateur - Réorientation.....	18
Indicateur - Étudiant.es en césure .....	18

<b>2. Recherche et diffusion des savoirs .....</b>	<b>19</b>
<b>Objectif : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau national et international ; améliorer la diffusion, le transfert et la valorisation des résultats de la recherche .....</b>	<b>19</b>
<b>Objectif - Mieux associer les enseignant.es chercheur.es à la définition de la politique recherche de l'établissement .....</b>	<b>20</b>
Indicateur - Nombre de réunions de la Commission de la Recherche (CR) et nombre de réunions avec les Directeur/trices d'Unités.....	20
<b>Objectif - Augmenter la part de la recherche financée sur projet tout en garantissant des ressources pérennes aux unités de recherche .....</b>	<b>21</b>
Indicateur - Appels à projets ANR.....	21
Indicateur - Appels à projets européens .....	21
<b>Objectif - Mieux diffuser et valoriser les activités de recherche de l'établissement .....</b>	<b>22</b>
Indicateur - Presses Universitaires de Lyon (PUL).....	22
Indicateur - Outils de diffusion de la recherche .....	23
<b>Objectif - Ouvrir et rendre visible la production scientifique des enseignant.es chercheur.es.....</b>	<b>23</b>
Indicateur - Nombre de thèses sur TEL* .....	23
Indicateur - Notices et textes intégraux déposés dans HAL .....	24
Indicateur - Nombre de titres en accès libre publiés par les Presses universitaires de Lyon (PUL) .....	24
<b>Objectif - Développer la politique de financement et d'internationalisation du doctorat .....</b>	<b>25</b>
Indicateur - Contrat doctoral unique (CDU) .....	25
Indicateur - Convention industrielle de formation par la recherche (contrat CIFRE) .....	25
<b>3 Documentation .....</b>	<b>27</b>
<b>Objectif : Optimiser l'accès aux ressources documentaires .....</b>	<b>27</b>
Indicateur - Moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU et bibliothèques intégrées.....	27
Indicateur - Horaires d'ouverture et fréquentation des BU .....	28
Indicateur - Qualité de l'offre documentaire, en particulier celle sous forme électronique .....	28
Indicateur - Formation des usager.es.....	29
<b>4. International.....</b>	<b>31</b>
<b>Objectif : Renforcer l'ouverture européenne et internationale de l'établissement.....</b>	<b>32</b>
Indicateur - Mobilités des étudiant.es en échange.....	32
Indicateur - Mobilités des étudiant.es en double-diplôme.....	33
Indicateur- Accords .....	34
<b>5. Vie étudiante .....</b>	<b>35</b>
<b>Objectif : Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales .....</b>	<b>36</b>
Indicateur - Taux de réussite des étudiant.es boursier.es .....	36
<b>Objectif : Développer l'accompagnement médical et le suivi de la santé des étudiant.es.....</b>	<b>37</b>
Indicateur - Pourcentage des étudiant.es de l'établissement vu.es au Service de santé universitaire (SSU) à titre individuel pour un examen de santé .....	37
<b>Objectif : Poursuivre l'effort de l'établissement à destination du public en situation de handicap .....</b>	<b>38</b>
Indicateur - Suivi des étudiant.es en situation de handicap par type de handicap et accompagné.es par la mission Handicap .	38
Indicateur - Suivi et accompagnement des étudiant.es (aménagement des examens et des études) .....	39
<b>Objectif : Améliorer la participation des étudiant.es à la vie universitaire .....</b>	<b>41</b>
Indicateur- Soutien de l'Université aux projets étudiants .....	41
Indicateur - Suivi dispositif de valorisation de l'engagement étudiant .....	41
Indicateur - Associations étudiantes agréées .....	41
Indicateur - Budget participatif étudiant (BPE) .....	42
<b>Objectif : Favoriser et encourager la pratique sportive .....</b>	<b>43</b>
Indicateur - Accompagnements spécifiques (SHN et Association sportive) .....	43
<b>Objectif : Proposer une offre culturelle et encourager les pratiques artistiques et culturelles .....</b>	<b>43</b>
Indicateur - Nombre de représentations .....	43
Indicateur - Nombre d'étudiant.es participant aux ateliers.....	43

<b>6. Pilotage de l'établissement</b> .....	<b>45</b>
<b>6.1. Pilotage financier</b> .....	<b>46</b>
<b>Objectif : Sécuriser la trajectoire financière de l'établissement pour lui permettre de mener à bien ses missions de service public et lui garantir la bonne mise en œuvre de ses projets</b> .....	<b>46</b>
Indicateur - Résultat net comptable .....	46
Indicateur - Capacité d'auto financement (CAF).....	46
Indicateur- Fonds de roulement (FdR).....	47
Indicateur - Trésorerie.....	48
Indicateur - Ratio Masse salariale sur produits encaissables.....	48
Indicateur- Ratio Ressources propres sur produits encaissables .....	49
<b>6.2. Ressources humaines</b> .....	<b>49</b>
<b>Objectif : Réduire des inégalités de genre</b> .....	<b>49</b>
Indicateur - Féminisation du corps des PR .....	49
<b>Objectif : Appréhender la mobilité des enseignant.es-chercheur.es et leur insertion sur les plans national et international</b>	<b>50</b>
Indicateur - L'endorecrutement dans l'accès au corps des professeur.es d'université (PR) et des maître.sses de conférences (MCF).....	50
<b>6.3. Système d'information et services numériques aux usager.es</b> .....	<b>51</b>
<b>Objectif : Mieux appuyer et mieux accompagner les différentes activités de l'établissement par une évolution concertée, maîtrisée et planifiée du numérique et de ses usages</b> .....	<b>51</b>
Indicateur - Schéma directeur des systèmes d'information et du numérique (SDSIN) .....	51
Indicateur - Prêts effectués dans le cadre de la précarité numérique.....	53
<b>6.4. Patrimoine immobilier</b> .....	<b>54</b>
<b>Objectif : Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier</b> .....	<b>55</b>
Indicateur - Performance environnementale .....	55

# Présentation de l'Université

L'Université Lumière Lyon 2 affirme son attachement aux valeurs de service public et déploie ses activités au bénéfice de tou.tes les usager.es et de la société dans son ensemble. Elle place l'exigence de qualité et l'ambition académique au service du développement de l'esprit critique, de la formation intellectuelle, du progrès des connaissances et de la compréhension de notre société. Avec une offre de formation variée, l'université s'ouvre à des publics diversifiés, s'attache à la réussite du plus grand nombre et veille à favoriser l'insertion professionnelle. À travers ses programmes de recherche, ses nombreux partenariats et ses actions de diffusion des savoirs, elle participe pleinement au progrès scientifique comme au progrès social. Elle associe enseignement et recherche, œuvrant à la qualité des formations comme à la diffusion et au partage des savoirs scientifiques. L'université se saisit, dans son organisation comme dans ses activités de formation et de recherche, des grands enjeux de société tels que la transition écologique, l'égalité hommes-femmes, la lutte contre les discriminations ou la révolution numérique.

L'Université Lumière Lyon 2 assume ses missions dans le cadre de multiples partenariats. Elle coopère étroitement avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en vue de proposer conjointement les meilleures formations aux étudiant.es et d'inscrire ses recherches dans des dynamiques et des réseaux régionaux, nationaux et internationaux. Elle s'ouvre largement sur le monde en développant des diplômes et activités de recherche en partenariat international et en encourageant la mobilité des étudiant.es. Attentive à sa responsabilité sociale, l'université entretient aussi des partenariats forts avec des acteurs socio-économiques et culturels, contribuant de la sorte à l'insertion professionnelle des étudiant.es et à la formation tout au long de la vie ainsi qu'à la diffusion et à la co-construction des savoirs. Elle tisse en particulier des liens étroits avec les acteur/trices du territoire et affirme ainsi son attachement à l'ouverture de l'université sur la cité et à son inscription dans son écosystème

# Chiffres clés



**154,8 millions d'euros**  
RECETTES compte financier 2022



# Le RAP, une obligation réglementaire

**Le Code de l'éducation précise que le budget comporte en annexe un Projet Annuel de Performance (PAP) :** « Le Projet Annuel de Performance de l'établissement présente les objectifs poursuivis. Il comporte des indicateurs d'efficacité, d'efficacités et de qualité du service public de l'enseignement supérieur défini à l'article L.123-3 du code de l'éducation associés à ces objectifs. Ces indicateurs qui sont établis en cohérence avec ceux des programmes ministériels dont les établissements relèvent, concourent à l'information du Conseil d'administration et des responsables des programmes ministériels ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement » (Articles R 719-52 et R 719-55 du Code de l'éducation).

**La réalisation des objectifs et cibles définis dans le Projet Annuel de Performance est mesurée dans le Rapport Annuel de Performance (RAP), document annexé au compte financier de l'établissement,** qui permet au Conseil d'administration (CA) de l'université de comparer la prévision et l'exécution budgétaire (à travers le compte financier) et de montrer le lien entre cette exécution budgétaire et l'engagement politique sur des objectifs à atteindre.

# 1. Formation, orientation, insertion

*L'Université Lumière Lyon 2 s'attache à l'accompagnement des étudiant.es tout au long de leur cursus universitaire, et à la facilitation de leur insertion professionnelle à l'issue de leurs études, quel que soit le niveau de sortie. Il s'agit d'ouvrir l'université à un public diversifié, mais qui peut rencontrer des difficultés à s'orienter dans ses études ou à les suivre de façon satisfaisante que ce soit parce qu'il n'a pas toujours les pré-requis, ou parce que ses conditions matérielles de vie ne lui permettent pas un rythme de travail régulier.*

*À ce titre, elle a développé au cours de la dernière accréditation (2016-2022) un certain nombre de dispositifs financés par la loi ORE [dispositif CLEFS, années préparatoires], à partir de 2019, qui ont connu un démarrage difficile du fait de la crise sanitaire, mais dont il est possible de tirer malgré tout un bilan qui a servi à mettre en place des dispositifs renouvelés pour la nouvelle accréditation (2022-2026).*

*Elle a également diversifié ses formations (création de nouvelles licences professionnelles, ou de nouveaux parcours de master) et ses régimes d'études (formations initiale, en alternance, ou continue) afin de s'adapter à certains besoins du monde socio-économique et de faciliter le financement des études sous le mode qui convient le mieux (comme alternant.e en formation initiale, ou reprise d'études plus tardive en formation continue).*

**Sur quatre grands objectifs définis, les objectifs sont atteints ou à revoir :**

## **1. Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et la formation tout au long de la vie**

*L'université se situe dans la moyenne nationale pour ce qui est du taux d'insertion professionnelle. Le développement de l'alternance et de la formation continue se fait un peu plus lentement que prévu (report de l'ouverture à l'alternance de formations à 2023/2024).*

## **2. Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation**

*Les taux de réussite continuent à être particulièrement bons par rapport à la moyenne nationale en licence, mais nécessitent une attention particulière en master (redressement en cours).*

## **3. Mettre en œuvre des politiques publiques prioritaires**

*La fin du dispositif CLEFS, limité à quelques portails de L1, est le moment de dresser un bilan d'un dispositif efficace mais à la portée limitée. Les années préparatoires permettent elles aussi*

*à un nombre d'étudiants limité mais non négligeable d'accéder une L1 malgré l'absence des prérequis à l'entrée dans le supérieur.*

#### **4. Accompagner l'orientation des étudiants**

*Les objectifs définis sont atteints mais ne pourront désormais continuer à progresser sans personnel supplémentaire d'accompagnement.*

*Les bilans présentés ici à partir des indicateurs se heurtent parfois à l'absence de cible dans le PAP 2022 (taux d'insertion, taux de réussite). Dans ce cas, le bilan montrera comment l'Université Lumière Lyon 2 se situe par rapport aux autres universités françaises, à partir d'indicateurs nationaux.*

*L'entrée dans la nouvelle accréditation en septembre 2022 va impacter la construction et le renseignement des futurs indicateurs.*

**Objectif : Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et la formation tout au long de la vie**

**Formation initiale**

**Indicateur - Insertion professionnelle des diplômé.es en formation initiale**

Service responsable de la production de l'indicateur : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES				Code indicateur : PAP-FOR-01 IC5 contrat État 16/20				
Utilisation de l'indicateur et par qui : suivi contrat Etat 2016/2020 / PAP 2022-PAP 2023								
<p><b>Nature précise des données de base :</b></p> <p>Situation professionnelle au 1er décembre 2018 et au 1<sup>er</sup> décembre 2019 <b>des diplômé.es 2017</b> de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issu.es de la formation initiale, âgé.es de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.</p> <p>Situation professionnelle au 1er décembre 2020 et au 1<sup>er</sup> décembre 2021 <b>des diplômé.es 2019</b> de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issu.es de la formation initiale, âgé.es de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.</p> <p><b>Mode de calcul : Diplômé.es de Master 2017 / Diplômé.es de Master 2019</b>, de nationalité française, issus de la formation initiale, entré.es immédiatement et durablement sur le marché de l'emploi après l'obtention de leur diplôme.</p> <p>Le <b>taux de réponses exploitables</b> est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du/de la diplômé.e rapporté au nombre total de diplômé.es à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômé.es à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômé.es.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômé.es interrogé.es : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômé.es hors champ ou inactif/ves ne sont pas pris.es en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le <b>nombre de réponses prises en compte</b> est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômé.es vérifiant les critères de l'enquête et présent.es sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le <b>poids de la formation</b> est le pourcentage de diplômé.es de cette formation dans l'ensemble des diplômé.es de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présent.es sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le <b>taux d'insertion</b> est défini comme étant le nombre de diplômé.es dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômé.es dans le champ de l'enquête présent.es sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>								
Dates d'observation :		Fréquence production : annuelle		Source : Données collectées dans le cadre de l'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômé.es de Master et de licence professionnelle				
<b>Insertion des diplômé.es 2017 de Master et de Licence professionnelle</b>								
	<b>Master (hors MEEF)</b>				<b>Licence pro (hors IUT)</b>			
	<i>Nb réponses prises en compte</i>	<i>Poids discipline</i>	<i>Taux insertion université</i>	<i>Moyenne nationale (%)</i>	<i>Nb réponses prises en compte</i>	<i>Poids discipline</i>	<i>Taux insertion université</i>	<i>Moyenne nationale (%)</i>
<b>Ensemble DEG</b>	147	32	93	94	61	62	94	94
Droit	50	11	92	94	5	4	Ns	97
Économie	62	13	95	92	7	7	Ns	91
Gestion	26	6	Ns	94	44	45	95	94
Autres DEG	9	2	Ns	92	5	5	Ns	92
<b>Lettres, langues, arts</b>	39	11	97	88	17	12	Ns	88
<b>Ensemble SHS</b>	243	49	92	90	27	17	Ns	89
Histoire-géographie	19	4	Ns	85	27	17	Ns	86
Psychologie	95	19	95	94				
Information-communication	33	7	88	91	14	9	Ns	89
Autres SHS	96	20	89	89	6	4	Ns	89
<b>Ensemble STS</b>	39	8	90	93	14	9	Ns	93
Sciences de l'ingénieur	2	0	Ns	95	14	9	Ns	96
Informatique	35	8	91	97				
Autres STS	2	0	Ns	93				
<b>Insertion des diplômé.es 2019 de Master et de Licence professionnelle</b>								
	<b>Master (hors MEEF)</b>				<b>Licence pro (hors IUT)</b>			
	<i>Nb réponses prises en compte</i>	<i>Poids discipline</i>	<i>Taux insertion université</i>	<i>Moyenne nationale (%)</i>	<i>Nb réponses prises en compte</i>	<i>Poids discipline</i>	<i>Taux insertion université</i>	<i>Moyenne nationale (%)</i>
<b>Ensemble DEG</b>	313	38	92	94	66	59	95	94
Droit	101	11	96	96	16	11	Ns	97
Économie	146	19	90	93				84
Gestion	42	5	88	95	50	48	94	95
Autres DEG	24	3	Ns	92	0		Nd	88
<b>Lettres, langues, arts</b>	80	10	86	89	31	26	84	88
<b>Ensemble SHS</b>	404	44	93	91	17	12	Ns	90
Histoire-géographie	31	3	81	87	2	1	Ns	75

Psychologie	131	14	95	95				Ns	Ns
Information-communication	53	6	92	90	7	5		Ns	92
Autres SHS	189	21	94	90	8	6		Ns	90
<b>Ensemble STS</b>	<b>64</b>	<b>8</b>	<b>94</b>	<b>93</b>	<b>4</b>	<b>3</b>		<b>Ns</b>	<b>96</b>
Sciences de l'ingénieur	7	1	Ns	94	4	3		Ns	95
Informatique	47	6	94	95					96
Sc. de la vie et de la terre	10	1	Ns	90					96

**Commentaire :** Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, l'indicateur PAP FOR 01 permet de vérifier que l'établissement est bien dans la moyenne nationale, sans particularité à signaler. Le nombre de LP étant encore peu élevé, et les effectifs restreints, il reste difficile de calculer ces taux pour la LP.

## Formation Continue / Alternance

### Indicateur - Formation continue (dont contrat de professionnalisation)

Service responsable de la production de l'indicateur : SCFC							Code indicateur : PAP-FOR-02 IC7 contrat État 16/20			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 - RAP 2022										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle				Source : SESAP, Comptes agrégés de l'année civile			
Années	Situation								Cible	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Effectifs FC	6 487	5 143	5 293	3218	2 450	2 933	4 518	4 741	4000	4000
Nb diplômé.es en FC	944	848	935	1081	979	834 (apogée)	859 (apogée)	890	950	860
Dont VAE (Validation des acquis de l'expérience)	46	51	41	43	28	29	20	35	35	35
Chiffre affaires de la FC	Indicateur fiabilisé dans le cadre du PAP 2023									

Avant 2018, l'effectif est mesuré en nombre d'auditeur/trices et non de stagiaires

### Commentaire Formation Continue :

En 2021, on relève une hausse significative des effectifs de la FC après 2 années touchées par la crise sanitaire notamment pour les formations courtes.

Il faut noter que les dispositifs de l'institut de psychologie qui étaient en Formation Initiale jusque 2020 ont été basculés en Formation Continue, ce qui a accru les effectifs en 2021 et explique pour partie le différentiel.

Par ailleurs, avec la crise sanitaire, les candidat.es s'orientent vers des dispositifs en formation ouverte à distance (FOAD) comme le dispositif Forse en Sciences de l'Education qui a vu ses effectifs sensiblement augmenter.

On peut noter depuis 2 ans une baisse du nombre de contrats de professionnalisation au profit des contrats en apprentissage.

De nouvelles formations ont été créés sur ces trois dernières années, notamment 2 Diplômes Universitaires, et 4 nouveaux parcours diplômants en Licence Professionnelle et en Master.

On peut ajouter que l'activité formation courte a repris son plein depuis l'année dernière.

Le nombre de diplômé.es s'est accru avec la création de nouveaux diplômes entre 2021 et 2022, cependant, faute d'effectifs certains DU n'ont pas ouvert et explique l'écart avec la cible.

### Indicateur - Apprentissage

Service responsable de la production de l'indicateur : SCFC				Code indicateur : PAP-FOR-03		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022						
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : recettes après imputation des frais de gestion						
Dates d'observation : 2022		Fréquence production : annuelle		Source : convention Formasup, conventions Agrotech, CFA UILL2		
Années	Situation				Cible	
	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Effectifs apprentissage	546	699	745	798	865	1000
Nb diplômé.es en apprentissage	498	518	614	716	650	800
Chiffre affaires de l'apprentissage	Indicateur fiabilisé dans le cadre du PAP 2023					

**Commentaire :** L'écart des effectifs entre le réalisé et la cible 2022 s'explique par le report de l'ouverture de formations en alternance sur 2023 voire 2024.

### Indicateur - Formations en alternance

Service responsable de la production de l'indicateur : SCFC				Code indicateur : PAP-FOR-04			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 -PAP 2023 / RAP 2022							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Calcul des effectifs apprentissage à partir des données Apogée croisée avec les données du CFA Lyon2 et de CFA hors les murs							
Dates d'observation : 2022		Fréquence production : annuelle			Source : interne SCFC		
Années	Situation					Cible	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb de formations proposées par l'UILL2 en alternance FC	25	26	35	36	41	60	50
Dont licence pro UFR	9	9	15	15	13	15	16
Dont licence pro IUT	6	6	7	7	6	7	6
Dont DUT IUT	7	7	7	7	5		5
Dont Master 2	3	4	6	7	14	38	20

Données relatives aux formations ouvertes en alternance : contrats de professionnalisation / Apprentissage

#### Commentaire Apprentissage et Alternance :

Le développement de l'alternance a été inscrit dans le projet d'établissement suite à la réforme de la formation professionnelle. Celle-ci, simplifiant l'ouverture des formations à l'apprentissage et permettant aux établissements de créer leur CFA, a permis à l'Université Lumière Lyon 2 de développer ses formations en apprentissage.

C'est ainsi que le CFA a été créé en 2019 et a été rendu opérationnel depuis la rentrée 2020. Par ailleurs, le SCFC a mené une campagne de sensibilisation à l'apprentissage dès 2019 et un accompagnement des enseignant.es chercheur.es à l'ouverture de leur formation à l'apprentissage. Tout ceci a conduit à l'ouverture de nouvelles formations à l'apprentissage et à une croissance conséquente des effectifs.

A l'échelle de l'établissement, on recense en 2019, 26 formations en alternance et en 2022, 41 dont 30 sont gérées par le CFA qui a vu ses effectifs croître et atteindre 270 alternant.es.

En perspective, 5 nouvelles formations ouvriront dès la rentrée 2023.

L'écart du nombre de formations entre le réalisé 2022 et la cible s'explique par le report d'ouverture à l'alternance de quelques formations.

**Indicateur - Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Service responsable de la production de l'indicateur : SCFC							Code indicateur : PAP-FOR-05				
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 - PAP 2023 / RAP 2022											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /											
Dates d'observation : 2022				Fréquence production : annuelle				Source : interne SCFC, enquête 6 et BPF			
Années	Situation									Cible	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb demandes d'information	655	682	589	604	624	684	819	1 035	852	1100	900
Nb dossiers déposés	110	126	78	103	74	61	46	71	45	70	65
Nb dossiers bénéficiant d'un accompagnement	78	55	60	47	49	35	34	48	68	40	55
Nb diplômé.es	44	46	51	41	43	28	29	20	35	35	35

**Commentaire VAE :** Le confinement lié à la situation COVID a mené les salarié.es à un besoin de reconversion d'où une croissance accrue des demandes de conseil en VAE dès 2020 qui génère une augmentation avec un décalage de 6 mois environ des demandes de recevabilité sachant que pour beaucoup leur demande de faisabilité échoue (absence d'expérience requise, niveau d'études trop faible...). Par ailleurs, avec la situation COVID, l'accompagnement est pris en charge par les financeurs ce qui conduit à une croissance des demandes et des candidat.es bénéficiant d'un accompagnement.

**Objectif : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation****Indicateur - Taux de passage de L1 en L2**

Service responsable de la production de l'indicateur : MESR, SIES			Code indicateur : PAP-FOR-08		
Utilisation de l'indicateur et par qui : Action publique 2022 - Programme transparence / PAP 2022 - PAP 2023					
Nature précise des données de base : Devenir en 2019-2020 des néo-bachelier.es inscrit.es en licence à la rentrée 2018 en L1. Le champ des indicateurs est constitué des néo-bachelier.es 2018 inscrit.es en première année de licence (L1) à la rentrée universitaire 2018. En sont exclu.es les étudiant.es ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Inscrit.es en L1 : étudiant.es du champ inscrit.es en L1 dans l'établissement à la rentrée universitaire 2018. Passage en L2 : étudiant.es de la base inscrit.es en L2 (ou L3) à la rentrée universitaire 2019 quel que soit l'établissement d'accueil.					
Mode de calcul : Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiant.es: Nombre de L2 / Nombre de L1					
Dates d'observation : 15 mars 2020		Fréquence production : annuelle		Source : MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant.e (SISE)	
			Passage en L2 à la rentrée universitaire suivante		Écart taux observé - taux attendu
Néo-bachelier.es inscrit.es en L1 en			ULL2	Moyenne nationale	ULL2
					Moyenne nationale
Situation	2017 / 2018		56,1%	43,7%	+8,1%
	2018 / 2019		50,0%	45,5%	+3,9%
	2019/ 2020		59,4%	53,5%	+3,6%
	2020 / 2021				
	2021 / 2022				

2020/2021 Données indisponibles sur portail du Ministère

**Indicateur - Taux de réussite en Licence en 3 ans**

Service responsable de la production de l'indicateur : MESR, DGESIP-DGRI, SIES		Code indicateur : PAP-FOR-09 IC1 contrat État 16/20			
Utilisation de l'indicateur et par qui : suivi contrat État 2016/2020 / PAP 2022- PAP 2023					
Nature précise des données de base : Le champ est constitué des néobachelier.es inscrit.es pour la première fois en L1 l'année du bac, n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence.					
Mode de calcul : La réussite est appréhendée à travers une seule méthode de calcul : étudiant.es du champ ayant obtenu la Licence en 3 ans quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. La réussite est attribuée à l'établissement d'inscription en L1.					
Dates d'observation : 15 mars 2020		Fréquence production : annuelle		Source : MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant.e (SISE)	
		Réussite en 3 ans (taux observé)		Écart taux observé - taux attendu	
		ULL2	Moyenne nationale	ULL2	Moyenne nationale
Situation	Diplômé.es 2017 (cohorte 2014)	44,40%	31,40%	7,5	/
	Diplômé.es 2018 (cohorte 2015)	44,70%	31,80%	8,4	/
	Diplômé.es 2019 (cohorte 2016)	38,10%	31,40%	4,1	/
	Diplômé.es 2020 (cohorte 2017)	41,1 %	34,30 %	3,2	/
	Diplômé.es 2021 (cohorte 2018)				

**Indicateur - Taux de réussite en Licence en 4 ans**

Service responsable de la production de l'indicateur : MESR, DGESIP-DGRI, SIES		Code indicateur : PAP-FOR-10 IC2 contrat État 16/20							
Utilisation de l'indicateur et par qui : suivi contrat État 2016/2020 / PAP 2022-PAP 2023									
Nature précise des données de base : Le champ est constitué des néobachelier.es inscrit.es pour la première fois en L1 l'année du bac, n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence. En sont exclu.es les étudiant.es ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année. Est exclue Paris-Dauphine au niveau national.									
Mode de calcul : La réussite est appréhendée à travers une seule méthode de calcul : étudiant.es du champ ayant obtenu la Licence en 3 ou 4 ans quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. La réussite est attribuée à l'établissement d'inscription en L1.									
Dates d'observation : 15/03/2020		Fréquence production : annuelle				Source : MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant.e (SISE)			
		Réussite en 3 ans (taux observé)		Réussite en 4 ans (taux observé)		Réussite en 3 ou 4 ans (taux observé)		Écart taux observé - taux attendu (en 3 ou 4 ans)	
		ULL2	Moyenne nationale	ULL2	Moyenne nationale	ULL2	Moyenne nationale	ULL2	Moyenne nationale
Situation	Diplômé.es 2017 et 2018 (cohorte 2014)	44,40%	31,40%	9,0%	11,1%	53,4%	42,5%	5,4%	/
	Diplômé.es 2018 et 2019 (cohorte 2015)	44,70%	31,80%	8,4%	10,9%	53,1%	42,7%	6,0%	/
	Diplômé.es 2019 et 2020 (cohorte 2016)	38,10 %	31,40 %	16,80 %	12,30 %	48,80 %	44,0 %	-0,9 %	NR
	Diplômé.es 2020 et 2021 (cohorte 2017)	41,10 %	34,30 %	NR	NR	NR	NR	NR	NR
	Diplômé.es 2021 et 2022 (cohorte 2018)								

## Indicateur - Taux de réussite en Master en 2 ans

Service responsable de la production de l'indicateur : MESR, DGESIP-DGRI, SIES		Code indicateur : PAP-FOR-12 IC3 contrat État 16/20			
Utilisation de l'indicateur et par qui : suivi contrat État 2016/2020 / PAP 2022-PAP 2023					
Nature précise des données de base : Étudiant.es inscrit.es pour la première (non inscrit.es en M1 à l'université l'année précédente) fois en M1 (Hors Master enseignement) et qui n'ont pas changé de discipline entre le M1 et le M2. Seuls sont pris en compte les masters délivrés à l'université aux étudiant.es inscrit.es en M1 dans un master universitaire. Les masters délivrés par d'autres établissements publics à caractère professionnel et culturel (EPSCP) des étudiant.es inscrit.es en M1 à l'université mais qui s'inscriraient en M2 dans de telles formations ne sont pas pris en compte. De même, la poursuite d'étude après M1 vers d'autres formations diplômantes (ingénieur.es, école de commerce, ENM, etc.) n'est pas prise en compte *. Les formations universitaires prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. M1 = première année du master LMD (hors Master enseignement) et ingénieur.e, Maîtrise et Maîtrise IUP à l'université. M2 = deuxième année du master LMD (hors Master enseignement) et ingénieur.e, DEA et DESS à l'université. La méthode tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en M1.					
Mode de calcul : Dénominateur : étudiant.es du champ inscrit.es en M1 dans l'établissement universitaire n'ayant pas changé de discipline d'inscription en 2017/2018 Réussite en 2 ans : étudiant.es de la base ayant obtenu un diplôme de master en 2 ans, quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.					
Dates d'observation : 15/03/2020		Fréquence production : annuelle		Source : MESR, DGESIP-DGRI, SIES	
		Réussite en 2 ans (taux observé)		Écart taux observé - taux attendu	
		ULL2	Moyenne nationale	ULL2	Moyenne nationale
Situation	Diplômé.es 2018 (cohorte 2016)	45,60%	55,40%	-3,4	/
	Diplômé.es 2019 (cohorte 2017)	47,40%	59,80%	-7,2	/
	Diplômé.es 2020 (cohorte 2018)	52,7%	62,6%	-5,6	
	Diplômé.es 2021 (cohorte 2019)				

**Commentaire :** Pour ce qui est des taux de réussite en licence (L) et en master (M), l'ULL2 se distingue par de bons taux de réussite en licence, et des difficultés en master. Une analyse plus fine par discipline et mention est nécessaire en M pour repérer des difficultés particulières liées à certaines mentions. A noter qu'une nouvelle accréditation a été mise en place en 2022 et que les effets de cette nouvelle accréditation ne pourront être saisis que dans 3 ans (en L) ou 2 ans (en M).

## Objectif : Mettre en œuvre des politiques publiques prioritaires portées par les programmes d'action du MESRI

## Indicateur - Parcours de remédiation

Service responsable de la production de l'indicateur : ISPEF			Code indicateur : PAP-FOR-15		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023					
Nature précise des données de base : Portails engagés dans le dispositif : Institutions et Société (IS) ; Médias, Cultures, Sociétés (MCS) ; Sciences Sociales (SS) ; Temps Territoire Société (TTS) ; Humanités et Éducation, socialisation et langage (ESL).					
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /					
Dates d'observation : 2021		Fréquence production : annuelle		Source : Établissement	
		Situation			
Total		2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022	
Etudiant.es inscrit.es		50	64	45	
Etudiant.es arrivé.es en fin de parcours		31	44	35	
Nombre de tuteurs/trices		11	18	15	
Etudiant.es ayant validé l'année		21	35	25	

**Commentaire :**

Le dispositif CLEFS (Créer, Lire, Écrire, Faire de la Science à l'Université) a été lancé en 2019 avec l'aide d'un financement loi ORE. Il consistait en un programme de remédiation composé de TD de méthodologie, et tutorat, et de pédagogie par projet. Il a été mis en place dans le contexte de la crise sanitaire, ce qui a pesé sur l'assiduité des étudiant.es, et sur l'amélioration d'un dispositif qui n'a pu que très peu fonctionner dans un contexte normal. Les étudiant.es participant au dispositif étaient recruté.es dans 8 portails de L1 (sur 14), sur la base du volontariat, après les vacances de Toussaint. Cette particularité (le volontariat) fait

que les effectifs sont restés réduits sur l'ensemble des portails (64 étudiants maximum), avec une proportion d'étudiant.es non-francophones très élevée, alors qu'ils/elles n'étaient pas la cible de départ. L'évaluation faite par les étudiant.es qui ont suivi le dispositif est globalement positive. Pour ce qui est de notre indicateur, il montre une fluctuation dans les effectifs de départ, mais un suivi par les étudiant.es qui s'est amélioré avec les années. Si tou.tes les étudiant.es n'ont pas réussi l'année, tou.tes ont pu acquérir des bases méthodologiques fiables qui ont pu leur permettre une réorientation.

Le nouveau parcours qui prend la suite de CLEFS ne peut être mis en place cette année dans des conditions optimales (pour des raisons techniques de retard pris dans les modélisations, il n'est pas inscrit dans les maquettes). Il sera déployé à titre expérimental au 2e semestre 2022-23.

### Indicateur - Années préparatoires en musique, en chinois et en arabe

Service responsable de la production de l'indicateur : OFIVE				Code indicateur : PAP-FOR-16		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022-PAP 2023						
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : pour l' OFIVE (musicologie) : Nombre admis.es à la VET session 1 et/ou session 2/Nombre d'inscrit.es administratif/ves en cours.						
Dates d'observation : 11/10/2022				Fréquence production : Annuelle		Source : BO - Pilotage
Année préparatoire à la L1		Situation				
		2019	2020	2021		
Arabe	Nb inscrit.es	11	21	34		
	Nb admis.es à la session 1	6	6	18		
	Part d'admis.es à la session 1	54,5%	28,6%	52,9%		
	Nb total d'admis.es sessions 1 et 2	6	7	22		
	Part totale d'admis.es sessions 1 et 2	54,5%	33,3%	64,7%		
Chinois	Nb inscrit.es	/	44	72		
	Nb admis.es à la session 1	/	20	31		
	Part d'admis.es à la session 1	/	45,5%	43,1%		
	Nb total d'admis.es sessions 1 et 2	/	24	35		
	Part totale d'admis.es sessions 1 et 2	/	54,5%	48,6%		
Musicologie	Nb inscrit.es	45	41	41		
	Nb admis.es à la session 1	17	4	2		
	Part d'admis.es à la session 1	37,8%	9,8%	4,9%		
	Nb total d'admis.es sessions 1 et 2	21	15	9		
	Part totale d'admis.es sessions 1 et 2	46,7%	36,6%	22,0%		

#### Commentaire :

Les trois années préparatoires sont des années financées par un financement loi ORE. L'année préparatoire de musicologie reprenait et amplifiait un dispositif existant préalablement ; l'année d'arabe a ouvert en 2019, de chinois en 2020. Les étudiant.es qui ne possédaient pas les pré-requis étaient repéré.es sur Parcoursup (OUI-SI, à partir de LEA ou LLCER) ou lors de la période d'intégration (test en musique, sur site) et inscrit.es dans ces années préalablement à un accès en L1.

Les deux dispositifs de langues connaissent une demande croissante et ont été étendus (de 11 à 105 étudiant.es). Les taux de réussite sont de bons résultats pour une pré-L1 ; du côté de musicologie, le nombre est resté stable (demande régulière), mais la réussite a été en forte baisse ces deux dernières années.

L'organisation d'une journée de partage d'expériences par le NCU Cursus+ en janvier 2023 sur les parcours OUI SI de Lyon 1 et Lyon 3 nous amène à réfléchir à d'autres indicateurs à prendre en compte pour ces années : le nombre d'étudiant.es présent.es dans la L1 classique suite à cette année, le taux de réussite de ces étudiant.es en L1 par rapport aux autres.

Ces trois dispositifs ont été repris et revus dans la nouvelle offre d'accréditation.

## Objectif : Accompagner l'orientation des étudiant.es

Un plafond est atteint. Dans cette thématique, les objectifs sont atteints ou en cours d'atteinte. Deux d'entre eux (PAP FOR 19 Stages volontaires et PAP FOR 21 Etudiant.es en césure) ne devraient plus pouvoir progresser sans accompagnement RH complémentaire.

### Indicateur - Entretiens individuels

Service responsable de la production de l'indicateur : DF - COSIE							Code indicateur : PAP-FOR-17		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 PAP 2023									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : juillet de l'année n		Fréquence production : annuelle				Source : tableaux de bord des pôles du COSIE			
Nbre d'entretiens / pôle	Situation							Cible	
	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	21/22 (PAP 2022)	22/23 (PAP 2023)
Pôle Orientation et réussite	580	671	717	835	748	827	800	920	500
Pôle Stages et insertion	456	350	394	420	370	230	175	300	260
Pôle Coordination des études					600	1 379	1 282	1400	1900

**Commentaire :** La réorganisation de l'accompagnement aux étudiant.es par les trois pôles du COSIE est en cours. La mise en place des coordinateurs/trices des études sur les 3 années de licence (financement loi ORE en L1, financement Cursus+ en L2 et L3) devrait amener une profonde modification dans ces chiffres sur les années à venir. L'objectif est de proposer plus d'accompagnement de 1er degré avec les coordinateurs/trices des études, et proposer des entretiens plus ciblés et plus longs mais en moins grand nombre avec des conseiller.es d'orientation ou en insertion professionnelle, une fois le besoin établi.

### Indicateur- Ateliers de soutien aux études et de techniques de recherche de stage et d'emploi

Service responsable de la production de l'indicateur : DF COSIE							Code indicateur : PAP-FOR-18		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 - PAP 2023									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : juillet de l'année n		Fréquence production : annuelle				Source : tableaux de bord des pôles du-COSIE			
	Situation							Cible	
	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	21/22 (PAP 2022)	22/23 (PAP 2023)	
<b>Pôle Stages et insertion</b>									
Nb heures réalisées	106,5	169,5	282	360	285	310	300	300	
Nb participant.es			NC	NC	NC	NC			
<b>Pôle Coordination des études / Pôle Orientation et réussite</b>									
Nb heures réalisées				24	125,5	117	125	125	
Nb participant.es				150	934	679			

**Commentaire :** Objectif atteint.

**Indicateur - Stages volontaires**

Service responsable de la production de l'indicateur : DF COSIE							Code indicateur : PAP-FOR-19		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 - PAP 2023									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : juillet de l'année n			Fréquence production : annuelle				Source : Pstages		
	Situation							Cible	
	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	21/22 (PAP 2022)	22/23 (PAP 2023)
Nb stages volontaires	878	721	870	800	539	943	1000	900	900

**Commentaire :** Nous avons atteint et dépassé le niveau d'avant la crise COVID, avec 1000 stages en 2021/22. Nous rencontrons des difficultés pour en encadrer plus (nombre d'accompagnateurs/trices limité au COSIE), mais une diminution est à prévoir avec l'intégration plus importante des stages obligatoires dans les maquettes.

**Indicateur - Réorientation**

Service responsable de la production de l'indicateur : DF - COSIE							Code indicateur : PAP-FOR-20		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 - PAP 2023									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : juillet de l'année n			Fréquence production : annuelle				Source : Service des études		
Nb étudiant.es accompagnés.es	Situation								
	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22				
1 <sup>re</sup> partie de la réorientation Après Parcoursup en septembre	<i>Pas de consolidation des chiffres</i>	85	35		111				
2 <sup>de</sup> partie de la réorientation À la fin de l'année universitaire		806 fiches de suivi pour 85 étudiant.es	904 fiches de suivi pour 374 étudiant.es		416 fiches de suivi pour 226 étudiant.es				
Nb d'étudiant.es participant au Forum de la réorientation (organisé par l'ULL2 en octobre)			400		90 entretiens individuels téléphoniques / 402 connexions sur les supports mis à disposition en ligne en distanciel	110 entretiens / 420 connexions sur les supports mis à disposition en ligne en distanciel			

**Indicateur - Étudiant.es en césure**

Service responsable de la production de l'indicateur : DF - COSIE							Code indicateur : PAP-FOR-21		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : juillet de l'année n			Fréquence production : annuelle				Source : Service des études		
	Situation						Cible		
	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	21/22 (PAP 2022)	22/23 (PAP 2023)	
Nb d'étudiant.es en césure	70	102	201	235	202	235	250	300	

**Commentaire :** Objectif atteint et même dépassé. Là encore, il n'y a plus de possibilité de croissance sans recrutement. Le succès de ce dispositif est dû à un taux d'acceptation très grand des demandes (interprétation large de la circulaire césure), et à un accompagnement sur mesure.

## 2. Recherche et diffusion des savoirs

**Objectif : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau national et international ; améliorer la diffusion, le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**

*Régulièrement discutée avec les membres de la Commission Recherche, convoquée à un rythme mensuel, la politique de la recherche de l'établissement a pour principal objectif de donner aux enseignant.es-chercheur.es et aux doctorant.es les moyens de produire, au sein de leur unité de recherche mais aussi en lien avec ses pôles de spécialité thématiques et ses deux chaires, des connaissances scientifiques de haut niveau reconnues aux échelles nationale et internationale. Outre garantir une dotation convenable aux 33 laboratoires dont elle est tutelle, l'Université Lumière Lyon 2 a renforcé sa cellule ingénierie de projets afin d'accompagner ses enseignant.es-chercheur.es dans la recherche d'autres financements, obtenus sur projets en répondant à des AAP français et européens. Elle a par ailleurs intensifié ses efforts pour diffuser et valoriser ses activités de recherche, grâce en particulier à la réorganisation de ses Presses, à la création d'une revue dédiée à la recherche et au développement d'une politique ambitieuse de science ouverte.*

## Objectif - Mieux associer les enseignant.es chercheur.es à la définition de la politique recherche de l'établissement

### Indicateur - Nombre de réunions de la Commission de la Recherche (CR) et nombre de réunions avec les Directeur/trices d'Unités

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED							Code indicateur : PAP-REC-01		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 - RAP 2022									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : 2022				Fréquence production : annuelle			Source : Convocation à la CR		
	Situation							Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb de réunions effectives de la CR	10	9	8	10	7	8	9	10	9
Nb de réunions effectives avec les directeur/trices d'unités	2	2	2	2	2	5	6	5	6

**Commentaire :** La politique recherche de l'établissement est discutée au sein de la Commission Recherche (CR) qui se réunit en principe une fois par mois hors période de vacances. En 2022, la Commission Recherche du mois de juillet n'a finalement pas été organisée car la date retenue était trop proche de la réunion de juin. 9 réunions de la CR ont donc été organisées en 2022. Ce nombre de 9 réunions de la CR sera maintenu comme cible pour la période 2023-2025 car il permet un fonctionnement fluide de cette instance (ordres du jour équilibrés et points soumis à l'avis de la CR dans un délai raisonnable). Le format du Conseil des directeurs de composantes (CDC) a été modifié courant 2020, et inclut désormais les directeur/trices d'unités. Les sujets à l'ordre du jour relèvent de la formation et de la recherche et permettent d'échanger régulièrement sur la politique recherche avec les directions des laboratoires. Ce format sera maintenu pour les années à venir. En outre une journée de rencontre hors les murs entre les membres de la CR, les DU, les directeur/trices d'Écoles doctorales et les chef.fes de service de la DRED sera organisée chaque année autour de thèmes d'actualité (science ouverte, intégrité scientifique, science et société, évolution du doctorat, transition écologique, etc.). Une première expérience très concluante a eu lieu en 2018, et une nouvelle journée a été organisée en avril 2022 à la satisfaction de tous les participant.es.

## Objectif - Augmenter la part de la recherche financée sur projet tout en garantissant des ressources pérennes aux unités de recherche

### Indicateur - Appels à projets ANR

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED service projets							Code indicateur : PAP-REC-02		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 - RAP 2022									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Pour l'Appel à Projets Générique, le nombre de projets déposés correspond au nombre de projets admis à déposer une proposition détaillée. L'année correspond à l'année de l'appel à projets ANR. Faute de données exhaustives, il n'est pas possible de connaître le nombre exact de projets déposés en phase 2 avant l'appel à projets 2020.									
	Situation							Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb de projets déposés					16	24	24		26
Nb de projets obtenus	5	3	6	10	5	8	10	7	8
Montant alloué (en euros)	1 094 041	124 632	1 187 973	1 263 618	575 774	1 501 286	1 387 011		1 200 000

*Projets déposés par des unités avec l'Université Lumière Lyon 2 comme tutelle gestionnaire déclarée. L'année correspond à l'année de l'appel à projets ANR.*

**Commentaire :** Depuis plusieurs années, grâce au renforcement du service ingénierie de projets de la Direction de la recherche et des écoles doctorales, l'établissement soumet un nombre important de projets aux AAP de l'ANR. Le nombre de projets déposés en 2022 est le même qu'en 2021 (24 propositions détaillées soumises en 2<sup>ème</sup> phase de l'appel générique). Le nombre de projets retenus en 2022 est de 10, ce qui correspond à un taux de succès de 41,7%. Ce résultat est supérieur à la cible 2022 qui était de 7 projets financés. La refonte de l'AAP générique de l'ANR, qui fait désormais davantage de place aux sciences humaines et sociales, devrait, grâce à une politique incitative, conduire des disciplines et des unités de recherche qui ne soumettaient que rarement des projets à en déposer davantage.

### Indicateur - Appels à projets européens

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED service projets						Code indicateur : PAP-REC-03			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 - RAP 2022									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle				Source : portail du participant		
Projets H2020	Situation							Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb de projets déposés	6	14	6	10	9	6	8	10	10
Nb de projets obtenus*	1	0	1	2	0	2	2	2	3
Montant alloué (en euros)	521 250	0	196 708	546 556	0	293 885	300 000		

\* Année de notification

**Commentaire :** Le tableau témoigne de la difficulté à décrocher des projets européens compte tenu de la très grande sélectivité de ce type d'appel. L'effort a porté en particulier sur le pilier 1 (ERC et AAP Marie Curie) qui correspondent mieux au profil des recherches menées dans notre établissement. Un projet relevant du pilier 3 et dont l'Université Lumière Lyon 2 est partenaire a cependant été retenu en 2022. Par ailleurs l'établissement a répondu avec d'autres établissements au volet Europe de l'AAP ASDES. Il ne nous

a pas paru pertinent de définir une cible financière compte-tenu de la variété des montants alloués selon les AAP. La cible fixée pour 2022 a été atteinte en termes de nombre de projets retenus.

## Objectif - Mieux diffuser et valoriser les activités de recherche de l'établissement

### Indicateur - Presses Universitaires de Lyon (PUL)

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED / PUL							Code indicateur : PAP-REC-06		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : 2023			Fréquence production : annuelle				Source : Pôle diffusion des PUL		
	Situation							Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb de publications papier / an	15	16	13	14	13	17	13	15	15
Nb de ventes des ouvrages papier / an									
Nb de ventes par le diffuseur	6 919	5 042	4 895	4 054	2 990	11 755	7545	7000	7000
Nb de ventes par les PUL	503	812	946	697	500	1 069	520	800	800
TOTAL	7 422	5 854	5 841	4 751	3 490	12 824	8065	7800	7800
<p><b>Commentaire :</b> Le nombre record de ventes réalisées en 2021 a plusieurs explications : un contexte très favorable en librairie, plusieurs parutions prévues en 2020 repoussées en 2021 d'où un nombre de titres plus important que les années précédentes, des titres particulièrement porteurs (en premier lieu le mémoire de recherche de Samuel Paty dont 4154 exemplaires ont été vendus en 2021) et un changement de diffuseur qui a porté ses fruits. En 2022, les PUL sont revenues à un niveau de vente « normal » dans un contexte plutôt défavorable en librairie (année électorale, guerre en Ukraine, inflation) et en ne faisant paraître « que » 13 titres (dont un <i>Dictionnaire d'iconologie filmique</i> de plus de 600 pages).</p>									
Nb de publications numériques / an	2016	217	2018	2019	2020	2021	2022	Cible 2022	Cible 2023
	0	0	0	179	21	20	51	15	15
<p><b>Commentaire :</b> La diffusion des ouvrages des PUL sur la plateforme OpenEdition Books a été lancée en novembre 2019 sur la base de 179 ouvrages. En 2020 et 2021, ce sont principalement les nouveautés qui ont été mises en ligne sur cette plate-forme. En 2022, les PUL ont bénéficié d'un reliquat financier de SAN (Soutien à la numérisation) de la part d'Open Edition, ce qui a permis de mettre en ligne 36 ouvrages du fond, en plus des nouveautés. Ce ne sera plus possible dans les années à venir, à la fois parce qu'Open Edition ne souhaite plus mettre en ligne des ouvrages anciens et parce qu'il n'y a plus de financement. Dans les années futures, les PUL ne diffuseront donc sur Open Edition que les parutions de l'année, soit une quinzaine d'ouvrages. À terme, le fonds ancien sera diffusé sur la plate-forme Persée.</p>									
Nb d'événements organisés / an	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Cible 2022	Cible 2023
	8	6	13	8	6	10	16	15	15

**Indicateur - Outils de diffusion de la recherche**

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED							Code indicateur : PAP-REC-07		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 - RAP 2022									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle				Source :		
	Situation							Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Magazine de la recherche <i>Rchrch</i>						2 numéros	2 numéros	2 numéros	2 numéros
Livret de la recherche						1 <sup>ère</sup> édition		1 réédition biannuelle	1 réédition biannuelle

**Commentaire :** Afin de rendre compte du dynamisme et de la variété des activités de recherche menées au sein de ses laboratoires, l'université a décidé en 2020 de créer un magazine de la recherche, RCHRCH. Publié deux fois par an, il s'adresse aux personnels de l'établissement mais surtout à ses nombreux partenaires académiques et non académiques. Il a pour vocation de diffuser des connaissances en même temps que d'explicitier, à travers différentes rubriques, en quoi consiste la recherche en SHS et quels sont les apports de celle-ci, en lien avec les grands enjeux de société. L'objectif pour les années à venir est de pérenniser ce magazine et de maintenir le rythme de deux numéros par an. En 2021, l'université a également édité le livret de la recherche qui présente les activités des laboratoires et fédérations dont l'Université Lumière Lyon 2 est tutelle ou co-tutelle. Destiné à nos partenaires, il met en valeur la diversité des champs explorés et des formes de recherche développées mais aussi la variété des actions relevant de la diffusion et de la valorisation de ses résultats.

Deux numéros de RCHRCH ont bien été publiés en 2022. La nouvelle édition du livret de la recherche est programmée pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 conformément à la bi-annualité de ce document.

**Objectif - Ouvrir et rendre visible la production scientifique des enseignant.es chercheur.es****Indicateur - Nombre de thèses sur TEL\***

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD							Code indicateur : PAP-REC-08		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 - RAP 2022									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle				Source :		
	Situation							Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP2022)	2023 (PAP 2023)
Nb thèses soutenues	177	162	156	138	118	130	123		
dont % de thèses sur TEL	45%	45%	53%	60%	56%	54%	70%	58%	59%

\*TEL (thèses-en-ligne) est un serveur attaché à HAL depuis 2016 visant à favoriser l'auto-archivage en ligne des thèses de doctorat et de HDR, et ainsi leur accès ouvert.

**Commentaire :** En 2022, 87 thèses sur 123 déposées ont été déposées sur TEL, permettant de porter le ratio de thèses diffusées sur TEL à 70% au lieu des 58% initialement envisagés.

### Indicateur - Notices et textes intégraux déposés dans HAL

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD							Code indicateur : PAP-REC-09		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : 2022				Fréquence production : annuelle			Source :		
	Situation							Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
TOTAL dépôt dans HAL	5 815	7 689	5 151	13 320	5 696	6 156	5 822	5 750	6 000
dont % de texte intégral	17%	22%	25%	13%	36%	36%	31%	37%	36%
TOTAL stock dans HAL	36 201	47 103	53 012	66 834	72 531	78 687	81 505		89 987
dont % de texte intégral	19%	20%	20%	19%	20%	22%	22.82%		24%

#### Commentaire :

Ce tableau présente :

- 1) le nombre total de dépôts et le pourcentage de textes intégraux mis en accès ouvert dans HAL chaque année,
  - 2) le nombre total de dépôts et de textes intégraux stockés en accès ouvert dans HAL. L'objectif est d'augmenter le nombre de dépôts de textes intégraux dans HAL.
- Le stock dans HAL est composé de 18 601 références avec texte intégral + 326 références avec annexes + 62 578 références avec notices soit 81 505 total stock dans HAL.
- Suite à un financement octroyé par le rectorat via le DSG, deux recrutements devaient avoir lieu avant l'été 2022 jusqu'en décembre 2023 pour accompagner les laboratoires au dépôt de texte intégral dans HAL. Or les recrutements n'ont eu lieu respectivement qu'en novembre 22 et janvier 23, ce qui a occasionné du retard dans la réalisation des objectifs.

### Indicateur - Nombre de titres en accès libre publiés par les Presses universitaires de Lyon (PUL)

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED / PUL							Code indicateur : PAP-REC-10		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP-2022 / PAP 2023 - RAP 2022									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : 2023				Fréquence production : annuelle			Source : Pôle de diffusion des PUL		
	Situation							Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb de titres accessibles				179	200	220	271	235	250

**Commentaire :** Depuis 2019, grâce à la signature d'un contrat de diffusion avec la plate-forme OpenEdition Books, de nombreux titres du catalogue des PUL, en particulier la totalité des nouveautés, sont accessibles en ligne. Le nombre de titres accessibles en 2022 est supérieur à la cible visée ce qui démontre le dynamisme du partenariat avec OpenEdition Books. Cette politique d'ouverture sera poursuivie dans les années à venir, avec la signature, notamment, d'un nouveau partenariat avec la plate-forme Persée qui permettra de diffuser le fonds ancien.

## Objectif - Développer la politique de financement et d'internationalisation du doctorat

### Indicateur - Contrat doctoral unique (CDU)

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED							Code indicateur : PAP-REC-12		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2023									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre de D1 financés via un contrat doctoral (par année universitaire) : - CDU sur financement état - CDU fléché Handicap - CDU ENS X - CDU financé par un projet de recherche - ADR (allocation financée par la région)									
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle				Source : tableau excel interne		
Type de financement	Situation							Cible	
	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
<b>Nombre de D1 financés via un contrat doctoral (par année universitaire)</b>									
CDU ordinaire	32	30	31	31	31	31	33	33,5	38
CDU Handicap		1	1	1	1	1	1	1	1
CDU Ens X	5	7	9	8	9	9	8		5
CDU sur projets de recherche	3	2	9	7	7	5	10	8	12
ADR (financement région AuRA)	4	2							
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>50</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>46</b>	<b>52</b>	<b>42,5</b>	<b>56</b>
<b>Évolution des effectifs en doctorat</b>									
Effectif	1 272	1 191	1 131	1 070	1 006	954	945		

**Commentaire :** Afin d'augmenter la part des doctorant.es disposant d'un financement spécifique à la thèse, l'établissement compte sur l'augmentation du nombre de CDU attribués par le Ministère dans le cadre de la LPR mais aussi sur l'augmentation du nombre de CDU créés dans le cadre de contrats de recherche (contrats ANR, européens, etc.). Il faut également noter qu'un pourcentage non négligeable de doctorant.es sont salarié.es (enseignant.es du primaire et du secondaire, psychologues, etc.) et réalisent donc leur thèse en parallèle de leur activité professionnelle.

### Indicateur - Convention industrielle de formation par la recherche (contrat CIFRE)

Service responsable de la production de l'indicateur : DRED							Code indicateur : PAP-REC-13		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : nombre de contrats CIFRE signés par année civile nombre de doctorant.es en contrat CIFRE par année civile									
Dates d'observation : 2022			Fréquence production : annuelle				Source : Base de données access DRED / Suivi Service financements et emploi		
	Situation							Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb de contrats CIFRE signés	12	18	16	18	7	8	10	16	16
Nb de contrats CIFRE en cours	39	40	46	52	41	47	48	50	50

**Commentaire** : Les doctorats réalisés dans le cadre de conventions CIFRE sont une autre manière d'augmenter la part des doctorant.es financé.es. Le nombre de contrats CIFRE signés a connu une baisse en 2020 et 2021, due aux restrictions sanitaires mises en place sur cette période. L'établissement compte sur l'augmentation du nombre de conventions CIFRE attribuées par le Ministère dans le cadre de la LPR mais aussi sur une augmentation des demandes grâce à des actions de sensibilisation auprès des futur.es doctorant.es, enseignant.es chercheur.es et des partenaires.

*Au cours de l'année 2022, l'établissement a rempli la plupart de ses objectifs en matière de recherche et de diffusion des savoirs. Même si la part des thèses bénéficiant d'un financement spécifique reste insuffisante dans un certain nombre de disciplines (en lettres ou en langues par exemple), les 48 thèses CIFRE en cours témoignent de son implication dans une recherche partenariale appuyée sur le tissu socio-économique et culturel du site. La part de la recherche financée continue également de progresser même si elle ne procure pas toujours aux enseignant.es-chercheur.es des conditions idéales pour mener sereinement leurs travaux de recherche. Comme partout en SHS, la part des projets européens reste faible si bien que l'Université Lumière Lyon 2 a décidé de répondre, avec d'autres établissements du site, au volet Europe de l'AAP ASDESR. C'est incontestablement dans le domaine de la science ouverte que l'établissement a le plus progressé au cours de l'année 2022 comme en témoigne l'élaboration collaborative d'une feuille de route diffusée à tous les enseignant.es-chercheur.es et à tous les doctorant.es.*

# 3 Documentation

Le SCD Lyon 2 accompagne l'enseignement et la recherche sur les deux sites principaux de l'université, avec un espace documentaire par campus : la BU Chevreul sur le campus BDR, avec horaires élargis, bien desservie par les transports en commun ; la BU sur le campus excentré de Bron, installée dans un bâtiment provisoire abritant un choix de collections et quelques services aux usagers, dans l'attente du déploiement de l'offre documentaire dans le futur Learning Centre La Ruche, à l'horizon 2025.

## Objectif : Optimiser l'accès aux ressources documentaires

### Indicateur - Moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU et bibliothèques intégrées

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD					Code indicateur : PAP-DOC-01 IC8 contrat État 16/20				
Utilisation de l'indicateur et par qui : IC8 (contrat) / PAP 2022 / PAP 2023									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : moyenne des amplitudes horaires maximales des deux BU sur les périodes hautes d'activité									
Dates d'observation : année civile				Fréquence production : annuelle			Source : horaires annuels des BU		
Situation								Cible	
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
60,5	59	59	63	63	<i>Données impactées par le confinement et le déménagement dans la BUP. Moyenne d'ouverture impossible à calculer.</i>	62	65,5	65,5	65,5

## Indicateur - Horaires d'ouverture et fréquentation des BU

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD						Code indicateur : PAP-DOC-02				
Utilisation de l'indicateur et par qui : ESGBU										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /										
Dates d'observation : année civile			Fréquence production : annuelle				Source : comptage entrées et jours d'ouverture via Affluences			
Situation									Cible	
BU Bron	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb heures/semaine période normale	59	50	50	50	50		50	50	50	50
Total heures/an	2 255	2 149	2 139	1 967	1 920	658	1 990	2 094	2000	2084
Total jours /an	241	228	224	213	202	73	218	221	224	220
Nb entrées/an	269 220	315 078	312 602	288 993	317 482	67 056	74 927	103 153	90 000	110 000

En 2020 : BU ouverte du 8 janvier au 13 mars (50h/semaine), puis du 16 novembre au 18 décembre (40h/semaine).

BU Chevreul	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb heures/semaine période normale	62	68	68	76	76		74	81	81	81
Total heures/an	2 420	2 577	2 725	2 955	3 000	1 857	2 907	3 288	3400	3400
Total jours /an	252	259	250	281	284	202	299	294	300	300
Nb entrées/an	434 275	476 821	556 545	634 041	637 028	194 200	284 966	462 141	700 000	700 000

En 2020 : Pas d'horaires normaux

## Indicateur - Qualité de l'offre documentaire, en particulier celle sous forme électronique

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD						Code indicateur : PAP-DOC-04				
Utilisation de l'indicateur et par qui : ESGBU										
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : comptage et pourcentage										
Dates d'observation : année civile						Fréquence production : annuelle				
Sources : Compte financier université ; données éditeurs pour usage de la documentation électronique ; données fournisseurs pour outil de découverte ; SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque) pour collections dans le Sudoc										
Situation								Cible		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)	
Total dépenses documentation en €	1 179 278	1 169 581	1 183 166	1 143 425	1 116 827	1 122 650	922 018	1 135 000	867 000	
% dépenses documentation électronique	56,84%	58,72%	61,15%	65,61%	70%	69%	68%	66%	65%	
Nb d'unités vues/téléchargées de la collection éditoriale	1 142 747	2 482 668	2 518 208	2 959 241	3 237 628	3 240 149	3 370 486	3 750 000	3 300 000	
dont consultation de livres électroniques	76 379	506 082	760 150	953 403	1 491 362	1 276 148	1 636 826	1 700 000	1 300 000	
dont consultation d'articles de périodiques	552 311	573 564	583 602	762 973	790 547	847 309	889 420	900 000	850 000	
dont autres	514 057	1 403 022	1 174 456	1 242 865	955 719	1 116 292	844 240	1 150 000	1 150 000	
Nb de recherches dans l'outil de découverte		106 802	556 937	572 206	586 059	695 158	688 328	650 000	700 000	
% collections dans le Sudoc	94,80%	99,57%	98,30%	95,97%	96,11%	95,15%	95%			

## Indicateur - Formation des usager.es

Service responsable de la production de l'indicateur : SCD							Code indicateur : PAP-DOC-05		
Utilisation de l'indicateur et par qui : ESGBU									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /									
Dates d'observation : année civile		Fréquence production : annuelle					Source : Comptage du service formation usager.es		
Situation								Cible	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb d'inscrit.es Méthodoc	2 263	4 086	6 589	6 051	3 535	4210	3 563	6500	5 000
Nb d'étudiant.es de Masters formé.es	323	243	385	433	421	748	994	500	700
Nb heures formation Masters	63	51	78	103	99	164	183		160
Nb personnes formées Ateliers doc	66	86	128	110	174	184	168	175	150
Nb heures ateliers doc	26	43	55	35	44	52	63		50
Nb doctorant.es formé.es		33	50	33	17	20	176	35	35
Nb heures lsidoc't	127	75	45	29	15	14,5	44		
Nb chercheur.es formé.es	30	35	81	57	21	29	81	60	
Nb heures formation chercheur.es	10	16	23	38	11	7,5	19		

**Commentaire :** L'année 2022, exempte de tout confinement ou restriction horaire, est la première où se sont appliquées en totalité les extensions horaires prévues à la BU Chevreul dans le cadre de PBO+ (réalisation initiale prévue à compter d'octobre 2020). La cible de l'indicateur PAP-DOC-01 (Moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU) est donc atteinte. Cependant, pour la BU Chevreul, l'arrêt de la subvention de la Région AURA pour le monitorat étudiant a entraîné la fermeture de la bibliothèque pendant deux jours fériés (1<sup>er</sup> et 11 novembre).

La reprise de la fréquentation des deux BU se fait de façon différenciée (cf indicateur PAP- DOC-02). La BU provisoire de Bron fait preuve d'une attractivité certaine si l'on considère ses 156 places assises au lieu des 738 de l'ancienne BU et l'absence de services spécifiques (salles de travail en groupe, copieurs) : sa fréquentation dépasse la cible fixée pour l'année 2022. En revanche la BU Chevreul dont la fréquentation augmente de 62% par rapport à 2021 ne retrouve pas le niveau de fréquentation d'avant la pandémie, malgré un élargissement de ses horaires d'ouverture sur toute l'année.

L'indicateur PAP-DOC-04 (Qualité de l'offre documentaire) se caractérise pour 2022 par une baisse sensible du budget documentaire, qui passe de 1 135 000 € en 2021 à 867 000 € en 2022, en raison d'une baisse importante du budget global du SCD. En cours d'année, un effort d'économie sur certaines lignes du budget du SCD a permis d'abonder le budget documentaire, avec priorité donnée à la documentation électronique, aboutissant à une dépense documentaire supérieure au budget initial ; le pourcentage de la dépense en documentation électronique est ainsi quasiment équivalent à celui de 2021.

L'usage de la documentation électronique poursuit globalement sa progression, sans atteindre néanmoins la cible fixée pour 2022 pour le nombre de téléchargements. L'usage des livres électroniques, surtout francophones et de niveau L-M (+ 28%) et celui des articles de périodiques (+5%) atteignent quasiment la cible 2022, confortant les choix d'acquisition et une logique d'usage initiée lors de la crise sanitaire. En revanche, la consultation des autres documents (données iconographiques, bases de données disciplinaires, notamment en psychologie, sociologie et droit) accuse une baisse sensible cette année (-24%), liée dans certains cas à l'absence d'accès direct au texte intégral.

Le nombre de recherche dans l'outil de découverte est supérieur à la cible même si l'accès à la documentation électronique se fait pour une part non négligeable par des connexions directes aux ressources.

La formation des usagers (cf indicateur PAP-DOC-05) dépasse pour tous les indicateurs les cibles 2022, sauf pour les Ateliers Doc et pour Méthodoc. Ce dernier dispositif de formation hybride aux compétences informationnelles a souffert de la mise en place des nouvelles maquettes et de la disparition de l'UE de méthodologie, remplacée par l'UE accompagnement, plus polyvalente et orientée vers une mise à niveau des compétences de base, notamment en expression écrite (Ecri+).

L'augmentation du nombre de masters formés est le résultat de relations soutenues avec les différents responsables de diplôme.

La mise en place d'une troisième session Isidoc't en visioconférence en juillet explique le nombre important de doctorant.es formé.es.

La création d'une formation à la science ouverte a permis de toucher davantage d'enseignant.es-chercheur.es.

## 4. International

*Pour ce RAP 2022, nous avons fait le choix de porter un regard particulier sur le bilan en matière de mobilité étudiante et sur nos accords internationaux. Ce choix s'explique d'une part par une volonté de permettre une réflexion fine sur l'aspect de nos activités qui a été le plus lourdement impacté par la crise sanitaire, une activité qui par ailleurs reste centrale pour l'établissement, même si la stratégie internationale développée depuis plusieurs années souligne l'importance d'autres volets que la seule mobilité étudiante. Il se justifie d'autre part par l'importance toute particulière attachée par la gouvernance sous le mandat actuel au fait de cesser l'accumulation d'accords et de prendre une orientation résolument plus partenariale.*

## Objectif : Renforcer l'ouverture européenne et internationale de l'établissement

### Indicateur - Mobilités des étudiant.es en échange

Service responsable de la production de l'indicateur : DRI								Code indicateur : PAP-INT-01 - IS1 Contrat État 2016-2020				
Utilisation de l'indicateur et par qui : Suivi du contrat État 2016- 2020 / PAP 2022/ PAP 2023 - RAP 2022												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Étudiant.es inscrit.es en Licence et Master. Europe : tous les pays participant au programme Erasmus + ; Monde : tous les autres pays.												
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle						Source : DRI - extrait de MoveOn (logiciel d'activités internationales) - Pstage (pôle stages)				
Situation								Cible (PAP 2022)	Prévision (PAP 2023)	Cible (PAP 2023)		
Mobilité non diplômante (= en échange) Mobilité SORTANTE		15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	21/22	22/23	23/24	25/26
Total des mobilités en Europe, études /stages (= nb d'étudiant.es effectuant une mobilité sortante non diplômante)	Études	352	308	333	336	286	261	324	300	307	310	330
	Stages	23	172	189	177	139	152	157	150			
	<b>TOTAL</b>	<b>376</b>	<b>480</b>	<b>522</b>	<b>513</b>	<b>425</b>	<b>413</b>	<b>481</b>	<b>450</b>			
Total des mobilités en hors Europe, études /stages (= nb d'étudiant.es effectuant une mobilité sortante non diplômante)	Études	311	303	271	250	231	53	162	50	166	180	200
	Hors Europe études MIC	0	0	2	5	7	2					
	Stages	66	282	259	242	146	185	166	180			
	<b>TOTAL</b>	<b>377</b>	<b>585</b>	<b>532</b>	<b>497</b>	<b>384</b>	<b>240</b>	<b>328</b>	<b>230</b>			
Mobilités courtes et hybrides Étudiant.es inscrit.es en Licence et Master	0	0	0	0	0	0	14	6	20	60	100	
Total des mobilités sortantes (= nb d'étudiant.es effectuant une mobilité sortante non diplômante)	Études	664	611	606	591	524	314	486	356	473	490	530
	Stages	89	454	448	419	285	337	323	330			
	<b>TOTAL</b>	<b>753</b>	<b>1 065</b>	<b>1 054</b>	<b>1 010</b>	<b>809</b>	<b>651</b>	<b>809</b>	<b>686</b>			
Mobilité non diplômante (= en échange) Mobilité ENTRANTE		15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	Cible (PAP 2022)	Prévision (PAP 2023)	Cible (PAP 2023)	
Total des mobilités en Europe, études (= nombre d'étudiant.es effectuant une mobilité entrante non diplômante)		388	326	351	321	284	130	259	150	350	350	380
		313	288	229	203	195	32	193	50	250	270	300
		0	0	0	0	0	0	8	5	60	80	100
<b>Total des mobilités entrantes (= nb d'étudiant.es effectuant une mobilité entrante non diplômante)</b>		<b>701</b>	<b>614</b>	<b>580</b>	<b>524</b>	<b>479</b>	<b>162</b>	<b>460</b>	<b>205</b>	<b>660</b>	<b>700</b>	<b>780</b>

**Commentaire :** Même si notre stratégie internationale vise davantage à soutenir l'aspect qualitatif que quantitatif des mobilités, nous devons également nous satisfaire pleinement de la comparaison faite entre les cibles, en matière de mobilité de toutes sortes entrante et sortante, et le réalisé. Nous ne pensions pas forcément rebondir de manière si forte suite au choc de la pandémie, mais les chiffres pour tous les types de mobilité dépassent nos attentes, et cela est très heureux. Cela est dû non seulement à une volonté naturellement retrouvée chez les étudiant.es de bénéficier d'une mobilité internationale, mais sans doute aussi à la décision prise par l'établissement, lors de la pandémie, de ne pas annuler des mobilités et de maintenir toutes nos activités, vaille que vaille. Cela a démontré l'importance que l'établissement attache à cette question, que ce soit pour la mobilité sortante ou entrante, et la qualité de l'accompagnement offert par la Direction des Relations Internationales.

### Indicateur - Mobilités des étudiant.es en double-diplôme

Service responsable de la production de l'indicateur : DRI							Code indicateur : PAP-INT-02 IS1 Contrat État 2016-2020					
Utilisation de l'indicateur et par qui : Suivi du contrat État 2016-2020 / PAP 2022/PAP 2023 - RAP 2022												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre d'étudiant.es effectuant une mobilité obligatoire dans le cadre d'un diplôme partagé ou conjoint (Double-Diplômes classiques, Double-Diplômes Mobilités internationales de crédit, formations délocalisées avec mobilités) . Europe : tous les pays participant au programme Erasmus + ; Monde : tous les autres pays.												
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle					Source : DRI - extrait de MoveOn (logiciel d'activités internationales) - Pstage (pôle stages)					
							Cible (PAP 2022)		Prévisions (PAP 2023)		Cible (PAP 2023)	
Situation												
Mobilité dans le cadre de formations diplômantes (DPI) Mobilité SORTANTE		15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	21/22	22/23	23/24	25/26
DPI Sortants Europe		94	102	74	72	67	24	53	30	66	75	85
dont DPI sortants Europe études non UFA		94	47	32	44	45	14	37	20	38		
dont DPI sortants Europe études UFA		0	55	42	28	22	10	16	10	28		
DPI Sortants Monde		36	36	39	45	39	5	42	5	43	50	55
dont DPI sortants Monde non MIC		36	36	39	45	39	5					
dont DPI sortants Monde MIC		0	0	0	0	0	0					
TOTAL Mobilités sortantes diplômantes		130	138	113	117	106	29	95	35	109	125	140
Ratio sortants par # DPI							0,9	1,09				
							Cible (PAP 2022)		Prévisions (PAP 2023)		Cible (PAP 2023)	
Mobilité dans le cadre de formations diplômantes (DPI) Mobilité ENTRANTE												
DPI entrants Europe études		106	69	65	65	77	43	63	45	65	70	75
dont Europe études non UFA		106	15	24	20	35	19	33	20	39		
dont Europe études UFA		0	54	41	45	42	24	30	25	26		
Hors Europe études		26	41	19	48	46	16	66	18	65	70	75
dont Hors Europe études non MIC		3	8	19	21	24	16	66	18			
dont Hors Europe études MIC		23	33	0	27	22	0	0				
TOTAL Mobilités entrantes diplômantes		132	110	84	113	123	59	129	63	130	140	150
Ratio entrant par # DPI							1,8	4,03				

**Commentaire :** Le commentaire pour le tableau précédent pourrait presque être reproduit à l'identique, s'agissant des mobilités dans le cadre de partenariats diplômants. Les chiffres dépassent les attentes en toute circonstance, pour les raisons évoquées plus haut. Cela est particulièrement satisfaisant, étant donné que notre stratégie internationale fait la part belle aux double-diplômes. Nous entamons un travail important sur les mois à venir pour repenser la gestion et l'organisation de notre important portefeuille de doubles diplômes, et ces chiffres plus qu'encourageants nous incitent à le faire de façon d'autant plus consolidée.

## Indicateur- Accords

Service responsable de la production de l'indicateur : DRI								Code indicateur : PAP-INT-03			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023 - RAP 2022											
Nature précise des données de base : Les renouvellements sont comptabilisés dans ces chiffres											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre d'accords de partenariat en Europe et Monde (UK faisant partie de l'Europe jusqu'à 22/23 et sera comptabilisé dans Monde à partir de 23/24): accord-cadre, avenant mobilité, Double-Diplômes, formations délocalisées											
Date d'observation : 11/2021		Fréquence production : annuelle						Source : DRI - extrait de MoveOn (logiciel d'activités internationales)			
	Situation							Cible PAP 2022	Prévisions (PAP 2023)	Cible (PAP 2023)	
	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	21/22	22/23	23/24	25/26
Europe	382	401	432	456	477	479	460	460	455	450	430
Monde	99	119	169	180	201	204	194	194	184	174	154

**Commentaire :** Notre stratégie internationale prévoyant une stabilisation du nombre total d'accords qui pour beaucoup ne sont ni suivis, ni efficaces, en faveur d'une philosophie véritablement partenariale, nous pouvons nous satisfaire d'un chiffre conforme aux volontés exprimées. L'objectif de cette stabilisation, voire d'une réduction dans la quantité de nos accords, est de viser un meilleur retour sur investissement (qualité des relations, innovation pédagogique, accueil des étudiant.es).

## 5. Vie étudiante

*L'université s'engage résolument pour le développement de la vie étudiante, en favorisant une vie associative étudiante dense et dynamique. Elle mène de nombreuses actions afin de promouvoir la participation des étudiant.es à la vie des campus dans les domaines associatif, sportif ainsi que dans celui de l'accès à l'art et à la culture. Elle soutient l'amélioration des conditions d'études, des conditions de vie et l'accès aux soins et aux droits, en poursuivant les démarches en faveur de la qualité de l'accompagnement et du suivi pour les étudiant.es en situation de handicap. L'université continuera également les actions engagées pour lutter contre la précarité étudiante en lien avec les partenaires de l'université.*

*Les principales cibles souhaitées pour 2022 ont été globalement atteintes, grâce à la mobilisation de l'ensemble des services dédiés dans la mise en œuvre de la politique vie étudiante.*

## Objectif : Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

### Indicateur - Taux de réussite des étudiant.es boursier.es

Service responsable de la production de l'indicateur : DVEC - OFIVE		Code indicateur : PAP-VIE-03 IC1_3 et IC2_2					
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 /PAP 2023 - RAP 2022							
<p><b>Nature précise des données de base :</b> Pour les L3/LP, le champ est constitué des étudiant.es ayant une inscription principale définitive en L3 ou LP en formation initiale classique (hors apprenti.es, hors reprise d'études). Les formations en conventions sont incluses dans le calcul.            Étudiant.e boursier.e : si libellé bourse = Boursier.e définitif/ve ou conditionnel.le            Inscriptions pour l'année entière (y c. &gt;15 janvier)            Pour les M2/MEEF2, Le champ est constitué des étudiant.es ayant une inscription principale définitive en M2 ou MEEF2 en formation initiale classique (hors apprenti.es, hors reprise d'études).            Les formations en convention sont incluses.            Étudiant.e boursier.e : si boursier.e libellé = boursier.e conditionnel.le ou définitif.ve</p>							
<b>Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées :</b> Taux de réussite pour les boursier.es: Nombre d'étudiant.es boursier.es ayant validé la VET/ Nombre d'étudiant.es boursier.es							
Dates d'observation : 11/01/2023		Fréquence production : annuelle			Source : APOGEE - BO Pilotage		
<b>Situation</b>							
Étudiant.es boursier.es en L3/LP	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	
Boursier.es ayant validé l'étape **	1 635	1 701	1 547	1 555	1891	1 545	
Part de boursier.es ayant validé l'étape **	86,0%	89,5%	85,3%	92,1%	87%	79,5%	
Non boursier.es ayant validé l'étape **	2 618	2 466	2 418	2 671	3.140	2 751	
Part des non boursier.es ayant validé l'étape **	79,4%	82,6%	78,7%	81,1%	82,1%	76,7%	
Rapport taux de réussite des boursier.es / taux de réussite des non boursier.es **	108	108	108	113	106	104	
Référence nationale *	112	112	113	112	112	Prévision 115	
<b>Étudiant.es boursier.es M2 / MEEF2</b>							
Boursier.es ayant validé l'étape **	740	774	778	778	828	806	
Part de boursier.es ayant validé l'étape **	80,4%	83,1%	82,3%	80,8%	78,9%	80,3%	
Non boursier.es ayant validé l'étape **	1 502	1 609	1 650	1 569	1.049	1 560	
Part des non boursier.es ayant validé l'étape **	74,5%	75,6%	75,0%	74,7%	74,1%	74,0%	
Rapport taux de réussite des boursier.es / taux de réussite des non boursier.es **	108	110	110	108	106,5	109	

\*Sources <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/13819> et <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/18627>

\*\* Source : Lyon 2 - BO APOGEE

**Commentaire :** La part des boursier.es ayant validé l'étape de L3 / LP diminue de 7,5 points par rapport à 20/21. Elle diminue également chez les non boursier.es de -5,4 points. Mais dans les 2 situations, les effectifs se rapprochent de ceux de 19/20. Concernant la réussite des boursier.es et non boursier.es en M2 / MEEF2, elle reste relativement stable.

## Objectif : Développer l'accompagnement médical et le suivi de la santé des étudiant.es

**Indicateur - Pourcentage des étudiant.es de l'établissement vu.es au Service de santé universitaire (SSU) à titre individuel pour un examen de santé**

Service responsable de la production de l'indicateur : SSU						Code indicateur : PAP-VIE-05		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023 - RAP 2022								
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /								
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle				Source : SSU		
	Situation						Cible	
	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb de consultations de prévention	5 590	5 042	5 101	3 176	3 752	3 911	3 700	3 700
Nb de consultations de soin				1 659	2 070	2 698	2 000	2 000
Nb total d'étudiant.es en formation initiale	28 060	27 487	28 663	27 920	28 037	28 606		
Nb de visite pour 100 étudiant.es	19,92%	18,34%	17,80%	17,32%	20,77%	23.10%		

**Commentaire :** Depuis novembre 2019, un Service de Santé Universitaire a été créé (avant SUMPSS) et les étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 peuvent solliciter les professionnel.les de santé pour des consultations de soin et/ou de prévention. Le fonctionnement de ce centre de santé a été perturbé suite aux périodes de confinement courant 2020 et 2021. Ainsi, les chiffres actuels ne peuvent servir de base, car ces données ne prennent pas en compte une année universitaire dite "classique".

Ainsi, l'année 2019-2020 sera source de référence.

- Le SSU a élargi ses horaires d'accueil de 2019 à 2021 (ouverture en continu à la pause déjeuner et prolongement de 30 minutes supplémentaires en fin de journée. De plus, depuis septembre 2020, le service reste ouvert durant les congés universitaires - hors congés d'été et congés de fin d'année). A ce jour, il n'est pas prévu d'élargissement des horaires.
- Le SSU souhaite développer l'accueil médical, le suivi de la santé des étudiant.es et proposer de nouvelles offres de service, avec de nouveaux/velles professionnel.les à l'horizon 2024 (médiateur/trice de santé, kinésithérapeute...)

Il est constaté que l'activité du SSU a été amplifiée en 2021/2022 par rapport à l'année de référence. Les actions du SSU ont été développées et la connaissance du service par les étudiant.es a été améliorée grâce à une politique de communication de l'offre du SSU, élargie selon différents canaux. Il est à noter que le nombre de visites pour 100 étudiant.es a augmenté de manière sensible par rapport à 2020/2021. Les cibles (nombre de consultations de soin et de prévention) prévues pour 2022 ont été largement dépassées, ce qui reflète également la situation des étudiant.es de l'université en termes de santé, situation particulièrement dégradée à l'issue de la période COVID.

## Objectif : Poursuivre l'effort de l'établissement à destination du public en situation de handicap

### Indicateur - Suivi des étudiant.es en situation de handicap par type de handicap et accompagné.es par la mission Handicap

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante (pôle mission handicap) en lien avec le SESAP					Code indicateur : PAP-VIE-07			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023 - RAP 2022 Enquête ministérielle sur les dispositifs dédiés aux étudiant.es handicapé.es dans les universités								
Nature précise des données de base : étudiant.es en situation de handicap accompagnées et suivi par la MH à travers l'outil Ekyté								
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle			Source : Base de données Ekyté			
		Situation						
		16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	
Nb étudiant.es en situation de handicap accompagné.es		435	533	661	709	775	889	
<b>Répartition par type de handicap</b>								
Situation de handicap visuel		17	14	17	16	19	11	
Situation de handicap auditif		14	9	11	17	15	14	
Situation de handicap moteur		52	61	64	80	84	75	
Situation de handicap cognitif		9	8	11	8	11	5	
Situation de handicap liée à des TSA		4	7	6	11	186	18	
Situation de handicap liée à des troubles psychiques		73	102	144	158	128	257	
Situation de handicap liée à des troubles viscéraux		79	110	131	112	175	134	
Situation de handicap liée à des troubles du langage et de la parole		130	153	191	183	79	185	
Plusieurs troubles associés		25	55	56	76	20	123	
Autres troubles		23	10	12	19	16	15	
Situation de handicap non renseignée		9	4	18	29	42	52	

## Indicateur - Suivi et accompagnement des étudiant.es (aménagements des examens et des études)

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante (pôle mission handicap) en lien avec le SESAP					Code indicateur : PAP-VIE-08				
Utilisation de l'indicateur et par qui : Enquête ministérielle sur les dispositifs dédiés aux étudiant.es handicapé.es dans les universités									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : recensement des aménagements identifiés lors de entretiens de besoins avec les étudiant.es en situation de handicap après RDV médical au SSU et consignés dans la base de données Ekyté générant ainsi les notifications d'aménagements.									
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle				Source : Base de données Ekyté			
Aménagements d'examens		Situation							
		16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22		
Nb d'étudiant.es bénéficiant d'aménagements d'examen		506	637	760	758	829	916		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant d'un temps majoré		343	407	509	523	568	641		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant d'une salle individuelle		28	43	40	35	39	29		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant d'un.e secrétaire d'examen		16	25	25	22	26	19		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant de l'utilisation de l'ordinateur		97	135	153	150	167	181		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant d'adaptation des supports		22	27	33	28	29	46		
Aménagements des études									
Nb étudiant.es bénéficiant d'aménagements des études			72	144	207	341	263		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant de prises de notes des cours		7	6	7	11	4	8		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant de tutorat méthodologique		9	7	6	14	24	32		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant de soutien pédagogique		NSP	2	2	2	0	6		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant d'interprète LSF*		NSP	1	1	1	1	2		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant de codeur LPC*		NSP	1	0	0	0	1		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant d'aide à la manipulation		NSP	0	1	1	0	0		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant d'écriture des consignes orales		NSP	0	0	4	1	2		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant de partage des notes de cours		81	54	125	174	311	212		
Dont Nb étudiant.es bénéficiant de recherche documentaire		0	1	2	0	0	0		
Nb d'heures d'aides humaines (vacataires étudiant.es) mises en place (hors LSF et LPC)		1 865	2 276,25	2 729,25	1 349,25	1 013,25	1 695,75		

\* LSF : langue des signes française / LPC : langage parlé complété

## Commentaire :

L'accroissement observé depuis plusieurs années du nombre d'étudiant.es accompagné.es (pour mémoire des taux de croissance annuels entre 7 et 25 % selon les années) reste d'actualité. A noter + près de 15% en 2021/2022 par rapport à l'année précédente.

Des outils et process ont été mis en place par la Mission Handicap pour optimiser les ressources humaines dédiées à l'accompagnement et « absorber » cette croissance en maintenant la qualité d'accueil :

- Outil numérique EKYTE permettant le suivi des étudiant.es en situation d'handicap ;
- Simplification des process entre SSU/Mission handicap/service de scolarité ;
- Mobilisation des scolarités pour la gestion des examens ;
- Prise de RDV en ligne.

Les efforts engagés ont permis d'accueillir près de 900 étudiant.es en situation de handicap en 2021/2022. À moyens humains constants tant côté Mission Handicap que SSU, la qualité de l'accompagnement est de plus en plus difficile à maintenir d'autant que les situations des étudiant.es accompagné.es et accueilli.es sont de plus en plus complexes, nécessitent de nombreux échanges entre les différents services et composantes pour assurer la cohérence partenariale d'un accompagnement optimal pour chaque étudiant.e.

## Objectif : Améliorer la participation des étudiant.es à la vie universitaire

### Indicateur- Soutien de l'Université aux projets étudiants

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante (pôle initiative étudiante)						Code indicateur : PAP-VIE-09		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023 - RAP 2022 - Enquête ministérielle sur la CVEC								
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : projets étudiants portés par les associations étudiantes ou initiative individuelle sous couvert d'une association étudiante ayant déposé une demande de financement et ayant eu un accord favorable en sous commission CVEC initiatives étudiantes								
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle				Source : CR sous commission CVEC projet + ADE		
		<b>Situation</b>						
		<b>16/17</b>	<b>17/18</b>	<b>18/19</b>	<b>19/20</b>	<b>20/21</b>	<b>21/22</b>	
Nb de sous commission CVEC initiatives étudiantes		9	8	10	8	7	9	
Nb de dossiers de projets étudiants retenus et financés		34	24	60	66	40	47	
Montant alloué en euros		71 401,11	43 257,00	97 783,00	77 347,00	72 076,00	70 184,00	
Volumes horaires de salles mises à disposition pour les initiatives étudiantes		Non chiffré	765	1 773	2 250	875	3 433	

### Indicateur - Suivi dispositif de valorisation de l'engagement étudiant

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante (pôle initiative étudiante)						Code indicateur : PAP-VIE-10			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023 - RAP 2022 - Enquête ministérielle sur la CVEC									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Nombre de dossiers effectivement déposés auprès du service vie étudiante									
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle				Source : Service de la vie étudiante			
		<b>Situation</b>					<b>Cible (PAP 2023)</b>		
		<b>16/17</b>	<b>17/18</b>	<b>18/19</b>	<b>19/20</b>	<b>20/21</b>	<b>21/22</b>	<b>2023</b>	<b>2025</b>
Nb de dossiers/étudiant.es valorisé.es par année universitaire		Dispositif non existant	47	39	79	103	143		200

### Indicateur - Associations étudiantes agréées

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante (pôle initiative étudiante)						Code indicateur : PAP-VIE-11		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023 - RAP 2022 - Enquête ministérielle sur la CVEC								
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Toute association correspondant aux critères de l'agrément de l'Université Lumière Lyon 2 et ayant fait la demande d'agrément (avec un dossier complet) cosignée par la Présidente d'université et le/la/les président.es d'association étudiante.								
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle				Source : Service de la vie étudiante		
		<b>Situation</b>						
		<b>16/17</b>	<b>17/18</b>	<b>18/19</b>	<b>19/20</b>	<b>20/21</b>	<b>21/22</b>	
Nb d'associations agréées par an		42	44	55	59	54	59	

**Indicateur - Budget participatif étudiant (BPE)**

Service responsable de la production de l'indicateur : Service vie étudiante					Code indicateur : PAP-VIE-12		
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023 - RAP 2022 Service vie étudiante - utilisation des données recueillies dans la plateforme numérique du budget participatif étudiant							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /							
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle				Source : Service de la vie étudiante	
		<b>Situation</b>					
		16/17	17/18	18/19	19/20*	20/21	21/22
Nb de projets proposés					79	Pas de BPE	89
Nb de votant.es sur les projets retenus					812		1002
Nb de projets effectivement réalisés					9		6

\* Première année de mise en place du BPE

**Commentaire :** Un travail très important a été réalisé pour dynamiser la vie associative et proposer une offre de services et de ressources riche pour les associations étudiantes agréées de l'Université Lumière Lyon 2 : accès à des ressources logistiques - salle, matériel, subventions financières, accompagnement humain.

Si l'on exclut le contexte particulier de la crise sanitaire, ces efforts ont permis de faire progresser le nombre d'associations étudiantes agréées ainsi que le nombre de projets étudiants sur les campus. Toutefois, l'allègement de la crise sanitaire a nécessité une redynamisation forte de la part du service vie étudiante auprès des associations étudiantes notamment pour renouer avec elles sur des démarches de projets et de créativité. En effet, de nombreux/ses étudiant.es, depuis leur arrivée à l'université ne connaissaient pas la "vie des campus" du fait de leur mise à distance pendant de nombreux mois. La mobilisation du service a permis malgré ce contexte, une augmentation du nombre d'associations étudiantes agréées et du nombre de projets étudiants déposés en 2021/2022. A noter également que l'université est en cours d'aménagement d'un espace interassociatif sur le campus Berges du Rhône afin de dynamiser (voire la créer) la vie étudiante sur ce campus, offrir aux étudiant.es un espace où ils/elles pourront rencontrer leurs pairs et ce malgré un environnement bâti plus que restreint.

Par ailleurs, la plate-forme de dématérialisation permettant aux associations étudiantes d'effectuer leurs démarches en ligne auprès de l'université (demande d'agrément, demande subvention) a été mise en place et est très appréciée tant pour les associations étudiantes que pour le SVE. Cet outil est particulièrement important car il permet aux associations étudiantes (ayant un très fort turn-over en matière de gouvernance) de stocker sur une plateforme toutes les pièces administratives de l'association et de consigner toutes les démarches administratives avec l'université.

La dynamique associative a été également favorisée avec la mise en place d'un bonus engagement étudiant. Le dispositif poursuit sa croissance et a atteint 143 étudiant.es bonifié.es en 2021/2022.

## Objectif : Favoriser et encourager la pratique sportive

### Indicateur - Accompagnements spécifiques (SHN et Association sportive)

Service responsable de la production de l'indicateur : SUAPS						Code indicateur : PAP-VIE-13			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 - RAP 2022									
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées :									
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle				Source : Liste SHN, liste licencié.es AS			
		Situation					Cible		
		16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nb sportif/ves de haut niveau (SHN)		41	34	45	28	38	39	40	40
Licencié.es association sportive (AS)		894	871	908	788	27*	633	850	800

\* Pas de compétitions cause crise sanitaire Covid-19

Baisse des licencié.es AS en 2019/2020 et 2020/2021 en raison du contexte sanitaire (arrêt des compétitions).

**Commentaire :** La cible des 40 sportifs/ves de haut niveau (SHN) a quasiment été atteinte. 25% des SHN bénéficiant d'un contrat pédagogique SHN sont des sportifs/ves listés sur liste ministérielle. 70% sont des filles.

Avec 633 étudiant.es licencié.es à l'AS, la cible a été atteinte à 74,5%. Ce taux rejoint celui du niveau national. La FFSU a également affiché un recul de 25% du nombre de licencié.es en 2021/2022. Cette baisse s'explique par un contexte de reprise d'activité suite à la suspension des compétitions en 2020/2021 en raison de la crise COVID.

## Objectif : Proposer une offre culturelle et encourager les pratiques artistiques et culturelles

### Indicateur - Nombre de représentations

Service responsable de la production de l'indicateur : DVEC - service culturel				Code indicateur : PAP-VIE-15			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022 / PAP 2023 - RAP 2022							
Nature précise des données de base : Il est distingué le nombre d'événements organisés et le nombre de représentations (levés de rideaux). Pour un événement peut correspondre plusieurs représentations ou "animations"							
Dates d'observation : année universitaire (de septembre à mai)				Fréquence production : annuelle			
Source : données comptabilisées en fonction des événements et représentations programmés sur une année universitaire, hors programmation du MuMo et médiation scientifique.							
		Situation				Cible	
		18/19	19/20	20/21	21/22	21/22 (PAP 2022)	22/23 (PAP 2023)
Événements		38	28	4	38	40	40
Représentations		56	64	5	58	56	60

**Commentaire :** Les années 2019-2020 et 2020-2021 ont vu un certain nombre d'événements et représentations annulés en raison de la crise sanitaire. L'année 2021-2022 a encore connu, à une moindre échelle, des annulations liées aux cas covid dans les équipes artistiques accueillies à l'université.

### Indicateur - Nombre d'étudiant.es participant aux ateliers

Service responsable de la production de l'indicateur : DVEC - service culturel				Code indicateur : PAP-VIE-16			
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022/PAP 2023 - RAP 2022							
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : /							
Dates d'observation : année universitaire		Fréquence production : annuelle, somme des inscriptions sur les deux semestres			Source : inscriptions constatées à chaque début de semestre		
		Situation				Cible	
		18/19	19/20	20/21	21/22	21/22 (PAP 2022)	22/23 (PAP 2023)
Total		172	208	132	135	141	150

**Commentaire :** Après une baisse d'inscription en 2020-2021 en raison de la crise sanitaire qui a contraint à une diminution des places disponibles par atelier : 12 à 15 participant.es au semestre 1 au lieu de 20, 10 au semestre 2, la reprise et la dynamique reprennent très progressivement malgré la levée des contraintes. Les variables de fréquentation des ateliers correspondent aux effectifs maximaux possibles selon la discipline de l'atelier. Certains ateliers ne peuvent par ailleurs accueillir qu'un nombre restreint de participant.es. La fréquentation varie également en fonction du nombre d'ateliers ouvert sur une année universitaire (entre 7 à 12).

## 6. Pilotage de l'établissement

*La réalisation des PAP et RAP rend compte de la volonté de l'établissement de se doter de meilleurs outils de pilotage. Il s'agit de garantir et de mieux suivre la mise en œuvre des objectifs définis dans le projet d'établissement mais aussi d'avoir les moyens de prendre des décisions éclairées par des données fiables.*

*Pour le RAP 2022 et la rubrique Pilotage, l'établissement a souhaité faire le bilan des objectifs suivants :*

- sécuriser la trajectoire financière de l'établissement (Pilotage financier)*
- réduire les inégalités de genre et appréhender la mobilité des enseignant.es-chercheur.es (Ressources humaines)*
- suivi du SDSIN et de la politique des prêts effectués dans le cadre de la précarité numérique (SI et services numériques aux usagers)*
- optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier afin d'aboutir à une meilleure performance environnementale (Patrimoine immobilier)*

## 6.1. Pilotage financier

**Objectif : Sécuriser la trajectoire financière de l'établissement pour lui permettre de mener à bien ses missions de service public et lui garantir la bonne mise en œuvre de ses projets**

### Indicateur - Résultat net comptable

Service responsable de la production de l'indicateur : DAF								Code indicateur : PAP-FIN-01				
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022-PAP 2023 - RAP 2022												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Montant des recettes de fonctionnement (produits de la classe 7) Montant des dépenses de fonctionnement (charges de la classe 6)												
Dates d'observation : /								Fréquence production : annuelle			Source : SIFAC	
	Situation							Cible 2022 PAP 2022	Prévision PAP 2023	Cible 2023 PAP 2023	Résultat national	
	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2022	BR2 2022	BI 2023	Seuil d'alerte / seuil de vigilance du Ministère	Moyenne des établissements SHS (réalisé 2019)
Résultat exprimé en M€	7,5	5,3	5,3	1,8	1,7	1,1	4	1,2	-1,7	-3,2	alerte < 0	0,2
Résultat exprimé en % des produits encaissables	5,6	4,0	3,8	1,3	1,2	0,7	2,6	0,8	-1,1	-2	alerte < 0 < vigilance < 2	0,2

**Commentaire :** Le résultat net comptable correspond au bénéfice ou au déficit de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Le résultat 2022 s'élève à 4 M€. Il est en hausse par rapport au CF 2021.

Ce résultat est supérieur de 5,7 M€ à celui projeté lors du BR2 2022 (-1,7 M€) et de 2,8 M€ à celui projeté en BI 2022 (1,2 M€). L'amélioration du résultat s'explique par les facteurs exposés dans l'analyse en comptabilité budgétaire : une sous-exécution conjoncturelle importante de la dépense (notamment liée aux difficultés de recrutement) et une bonne réalisation de la recette projetée (recettes propres d'activité notamment), malgré les problèmes récurrents rencontrés sur les conventions (notamment les recettes propres d'activité). L'établissement a donc pu faire face aux dépenses liées à l'inflation sans générer de déficit comme anticipé en budget rectificatif.

### Indicateur - Capacité d'auto financement (CAF)

Service responsable de la production de l'indicateur : DAF								Code indicateur : PAP-FIN-02				
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022-PAP 2023 - RAP 2022												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Résultat Net Comptable + Charges calculées (amortissements et provisions) - Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements) + Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés - Produits de Cession d'éléments d'Actif - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice												
Dates d'observation : /								Fréquence production : annuelle *			Source : SIFAC	
	Situation							Cible 2022 PAP 2022	Prévision PAP 2023	Cible 2023 PAP 2023	Résultat national	
	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2022	BR2 2022	BI 2023	Seuil d'alerte / seuil de vigilance du Ministère	Moyenne des établissements SHS (réalisé 2019)
CAF exprimé en M€	9,6	8,5	8,8	5,4	5,5	5,0	8,5	5,4	2,5	1,3	alerte < 0	2,1
CAF exprimée en % des produits encaissables	7,2	6,3	6,4	3,8	3,9	3,4	5,5	3,5	1,6	0,8	alerte < 0,5 < vigilance < 1	1,6

*\* projection au moment du budget de l'année n (décembre de l'année n-1) et réalisation au moment du compte financier de l'année n (mars de l'année n+1)*

**Commentaire :** La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

La CAF, qui s'élève à 8,5 M€, est supérieure à celles affichées au BR2 2022 (+ 6 M€) ou au BI 2022 (+3,1 M€). L'exécution s'est établie en 2022 dans des proportions similaires aux exercices 2017 et 2018.

Si les années précédentes indiquent une baisse tendancielle de la CAF dégagée, cette bonne réalisation participe à sécuriser la politique ambitieuse de financement des investissements (La Ruche, notamment) dès 2023.

Le ratio CAF / produits encaissables à 5,5 %, supérieur au seuil de vigilance du ministère fixé à 1 %, traduit une capacité d'autofinancement maintenue.

**Indicateur- Fonds de roulement (FdR)**

Service responsable de la production de l'indicateur : DAF								Code indicateur : PAP-FIN-03				
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022-PAP 2023 - RAP 2022												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Montant des recettes de fonctionnement (produits de la classe 7) Montant des dépenses de fonctionnement (charges de la classe 6)												
Dates d'observation : /								Fréquence production : annuelle*			Source : SIFAC	
	Situation							Cible 2022 PAP 2022	Prévision PAP 2023	Cible 2023 PAP 2023	Résultat national	
	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2022	BR2 2022	BI 2023	Seuil d'alerte / seuil de vigilance du Ministère	Moyenne des établissements SHS (réalisé 2019)
FdR exprimé en M€	33,8	35,9	43,3	41,1	37,3	37,1	43	35,1	29,1	21,6	alerte < 0	14,8
FdR exprimé en nb de jours de fonctionnement	98,4	102,9	121,1	108,6	98,5	94,3	106,2	84,3	68,1	48,7	alerte <25 < vigilance < 30	42,9

*\* projection au moment du budget de l'année n (décembre de l'année n-1) et réalisation au moment du compte financier de l'année n (mars de l'année n+1)*

**Commentaire :** Le fonds de roulement (FdR) constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement.

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Avec un apport de 5,9 M€, le niveau de fonds de roulement à fin 2022 s'élève à 43 M€, soit 106 jours de charges de fonctionnement décaissables. Ce niveau est supérieur de 7,9 M€ à celui projeté au BI 2022 et de 13,9 M€ par rapport à celui arrêté en BR2.

Si le niveau du fonds de roulement a pratiquement doublé au cours des huit derniers exercices, le tableau montre une inversion de la tendance à compter de 2019, en raison de sa forte mobilisation au titre des opérations conduites par l'Université sur ses fonds propres. Le fonds de roulement a retrouvé son niveau de 2018, du fait du report des principales opérations du PPI, mais le lancement de l'opération La Ruche en 2023 va conduire à une forte mobilisation de celui-ci dans les 3 années à venir.

## Indicateur - Trésorerie

Service responsable de la production de l'indicateur : DAF								Code indicateur : PAP-FIN-04				
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022-PAP 2023 - RAP 2022												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Niveau de trésorerie de l'année n-1 + variation de la trésorerie de l'année n												
Dates d'observation : /						Fréquence production : annuelle *				Source : SIFAC		
	Situation							Cible 2022 PAP 2022	Prévision PAP 2023	Cible 2023 PAP 2023	Résultat national	
	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2022	BR2 2022	BI 2023	Seuil d'alerte / seuil de vigilance du Ministère	Moyenne des établissements SHS (réalisé 2019)
Trésorerie exprimée en M€	42,9	46,4	55,4	46,9	42,6	37,6	46,6	37,6	35,4	21,5	alerte < 0	21,6
Trésorerie exprimée en nb de jours de fonctionnement	125,0	133,1	155,0	123,9	112,5	90,4	115	90,4	82,8	48	alerte <25 < vigilance < 30	62,4

\* projection au moment du budget de l'année n (décembre de l'année n-1) et réalisation au moment du compte financier de l'année n (mars de l'année n+1) OU niveau du fonds de roulement - niveau du besoin de fonds de roulement

**Commentaire :** Il s'agit des liquidités dont l'établissement dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement. En terme comptable, la trésorerie est la différence entre le fonds de roulement de la structure et son besoin en fonds de roulement.

Le CF 2022 affiche une variation positive de la trésorerie de 3,1 M€, ce qui porte le niveau de la trésorerie à fin 2022 à 46,6 M€. Ce montant est supérieur de 9 M€ à la projection du BI et de 11,2 M€ du BR2 2022.

Le niveau de la trésorerie à 46,6 M€ correspond à 115 jours de fonctionnement. Cet indicateur est très positif au regard des seuils de vigilance (30 jours) et d'alerte (25 jours) fixés par le ministère. Notons que ce niveau de trésorerie est identique à celui de 2019 (46,9 M€), mais ce dernier représentait alors 124 jours de charges de fonctionnement courant.

## Indicateur - Ratio Masse salariale sur produits encaissables

Service responsable de la production de l'indicateur : DAF								Code indicateur : PAP-FIN-05				
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022-PAP 2023 - RAP 2022												
Nature précise des données de base : xxx												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Dépenses de personnel / Produits encaissables												
Dates d'observation : /						Fréquence production : annuelle *				Source : SIFAC		
	Situation							Cible 2022 PAP 2022	Prévision PAP 2023	Cible 2023 PAP 2023	Résultat national	
	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2022	BR2 2022	BI 2023	Seuil d'alerte / seuil de vigilance du Ministère	Moyenne des établissements SHS (réalisé 2019)
Ratio exprimé en %	81,0	82,1	81,9	82,2	84,1	84,0	82,2	82,6	83,1	83,5	82 < vigilance < 83 < alerte	82,4

\* projection au moment du budget de l'année n (décembre de l'année n-1) et réalisation au moment du compte financier de l'année n (mars de l'année n+1)

**Commentaire :** Ce taux de saturation mesure le poids des charges les plus rigides difficilement compressibles (dépenses de personnel inscrites au tableau 6) par rapport aux recettes encaissables. Dans le cadre des responsabilités et compétences élargies, ce ratio de rigidité a une dimension essentielle puisqu'il évalue les limites des marges de manœuvre de l'établissement. Le poids relatif des dépenses de personnel dans les ressources encaissables, ainsi que son évolution, sont significatifs. Plus le ratio augmente, moins l'établissement dispose de marge de manœuvre.

Le ratio dépenses de personnel / produits encaissables s'élève à 82,2 % au CF 2022. Afin de permettre l'analyse pluriannuelle, les dépenses du compte 633 (transférées en fonctionnement depuis le BR2 2018) sont réintégrées sur les années antérieures du tableau ci-dessus. Il constitue ainsi un élément de vigilance en 2022. Ce ratio est en amélioration par comparaison au réalisé 2020 et 2021 (84 %). Ceci s'explique par une augmentation des produits encaissables supérieure à celle des dépenses de personnel (l'effet de la hausse du point étant partiellement couvert par la hausse de la SCSP et le dynamisme des recettes propres d'activité) en raison notamment des difficultés de recrutement rencontrées en 2022.

## Indicateur- Ratio Ressources propres sur produits encaissables

Service responsable de la production de l'indicateur : DAF								Code indicateur : PAP-FIN-06				
Utilisation de l'indicateur et par qui : PAP 2022-PAP 2023 - RAP 2022												
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Ressources propres (produits encaissables - SCSP) / produits encaissables												
Dates d'observation : /								Fréquence production : annuelle *			Source : SIFAC	
	Situation							Cible 2022 PAP 2022	Prévision PAP 2023	Cible 2023 PAP 2023	Résultat national	
	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2022	BR2 2022	BI 2023	Seuil d'alerte / seuil de vigilance du Ministère	Moyenne des établissements SHS (réalisé 2019)
Ratio exprimé en %	14,8	12,9	13,9	16,1	15,3	15,8	18	20,3	19,5	20	alerte < 13 < vigilance < 15	15,5

\* projection au moment du budget de l'année n (décembre de l'année n-1) et réalisation au moment du compte financier de l'année n (mars de l'année n+1)

**Commentaire :** Le ratio ressources propres / produits encaissables exprime le degré de dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public versée par l'État. Les ressources propres de l'établissement correspondent à l'ensemble des produits encaissables hors subvention pour charge de service public et sont composées des recettes propres de formation, de recherche et d'autres ressources propres.

L'année 2022 enregistre une nette amélioration en la matière puisque les ressources propres représentent 18 % des produits encaissables et se situent au-dessus du seuil de vigilance fixé à 15 % (contre 15,8 % au CF 2021, seuil d'alerte à 13 %). Ce taux est en hausse par rapport à celui constaté l'année précédente en raison de la croissance des recettes propres (4,6 M€) supérieure à l'augmentation constatée de 3,1 M€ pour la SCSP (incluse dans les produits encaissables). La réalisation budgétaire est inférieure à l'objectif inscrit au BI 2022 (20,3%) et par rapport au BR2 (19,5%) en raison d'une exécution moindre des recettes propres (pour mémoire, exécution de 27,7 M€ contre 31,5 M€ attendus en BI et 30,5 M€ en BR2, soit des exécutions respectives de 87,3% et 90,8%).

## 6.2. Ressources humaines

En matière de ressources humaines et d'action sociale, l'établissement a souhaité faire un focus dans le RAP 2022 sur les objectifs de réduction des inégalités de genre et sur la mobilité des enseignant.es-chercheur.es.

## Objectif : Réduire des inégalités de genre

## Indicateur - Féminisation du corps des PR

Service responsable de la production de l'indicateur : DRHAS								Code indicateur : PAP-RH-01			
Utilisation de l'indicateur et par qui : tableau 6 du RSU 2021											
Nature précise des données de base : Répartition des enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es par corps et genre											
Dates d'observation : Effectifs au 31 décembre de l'année d'observation								Source : Siham			
Effectifs titulaires	Situation										
	2019	2020	2021	2022							
	Part des femmes en %	Part des femmes en %	Part des femmes en %	Femme	Homme	Total	Part des femmes en %				
Enseignant.e 2 <sup>nd</sup> degré	61,47%	62,39%	62,90%	60	41	101	59,41%				
dont Professeur.e agrégé.e	60,00%	59,62%	58,50%	24	24	48	50,00%				
dont Professeur.e certifié.e	71,79%	74,36%	75,00%	28	8	36	77,78%				

dont Professeur.e d'EPS	30,00%	22,22%	25,00%	2	7	9	22,22%		
dont Professeur.e des lycées professionnels	60,00%	66,67%	75,00%	6	2	8	75,00%		
Enseignant.e chercheur.e	50,83%	50,27%	50,50%	291	261	552	52,72%		
dont Maître.sse de conférences	56,94%	56,88%	56,50%	209	152	361	57,89%		
dont Professeur.e des universités	38,55%	36,61%	38,30%	82	109	191	42,93%		
Ensemble	52,62%	52,24%	52,50%	351	302	653	53,75%		

**Commentaire :** La part des femmes et des hommes est comme on le constate dans le tableau particulièrement déséquilibré selon les corps d'appartenance. Alors que le corps des professeur.es second degré comprend près de 70% de femmes, le corps des professeur.es d'université (PU) n'en comprend qu'un peu plus de 38%. Alors que le corps des maître.sses de conférences (MCF) est quasi-paritaire, l'on constate que la féminisation est inversement professionnelle aux positions hiérarchiques de ces fonctions.

Ces constats plaident pour une action volontaire en vue d'un meilleur équilibre, particulièrement dans le corps des PU et cet objectif fait partie des priorités de l'université. Sur ce plan, si le fonctionnement, très autonome, des COS ne facilite pas la traduction volontaire des objectifs, la procédure dite du repyramidage offre a priori un levier plus adapté, via un ciblage des sections éligibles intégrant cette dimension (existence d'un vivier féminin susceptible de promotion). Par ailleurs, des actions de sensibilisation sont menées de façon permanente auprès des conseils centraux et des présidentes et présidents des comité de sélection concernant notamment la sensibilisation aux biais cognitifs. La question de « charge mentale » dans l'organisation des tâches domestiques et celles associées à la parentalité est également soulignée dans de nombreux articles. Cette question de la « charge mentale » peut impacter par exemple les déplacements en lien avec l'activité scientifique (colloques par exemple). Des actions sont ainsi mises en place pour améliorer ces questions de conciliation de temps de vie. D'ores et déjà, la part des femmes PR s'est améliorée en 2022.

**Objectif : Appréhender la mobilité des enseignant.es-chercheur.es et leur insertion sur les plans national et international**

**Indicateur - L'endorecrutement dans l'accès au corps des professeur.es d'université (PR) et des maître.sses de conférences (MCF)**

Cet indicateur donne directement la répartition des candidatures internes et externes dans l'accès aux corps de PR et MCF.

Service responsable de la production de l'indicateur : MENESR - DGRH								Code indicateur : PAP-RH-03 IC9			
Utilisation de l'indicateur et par qui :											
Nature précise des données de base : Pour les maître.sses de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le/la MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement. Pour les professeur.es des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisé.es).											
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignant.es-chercheur.es titulaires											
Dates d'observation : Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée				Fréquence production : annuelle				Source :			
Recrutement interne d'EC ou endorecrutement		Situation							Cible (PAP 2023 Pour mémoire)		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Données cumulées 2016-2021	2022	2023	2025
Effectifs*		4/28	5/18	2/15	8/21	6/26	3/9	28/117	3/15		

Maître.sses de conférences (MCF)	%**	14%	28%	13%	38%	23%	33%	24%	20%	Entre 20 et 25%	Entre 20 et 25%
Professeur.es des universités (PR)	Effectifs*	2/14	3/8	5/12	8/16	3/12	4/11	25/73	5/12		
	%**	14%	38%	42%	50%	25%	36%	34%	42%	Entre 35 et 40%	Entre 30 et 35%

\* Recrutement interne

\*\* Recrutement interne / (recrutement total \* 100)

**Commentaire :** Le taux d'endorecruitment peut s'avérer très fluctuant d'une année sur l'autre, en raison de l'autonomie propre de chaque comité de sélection, relevant de sections scientifiques et de composantes très différentes les unes des autres. Si l'objectif est bien de limiter ce phénomène dans les proportions considérées comme acceptables ainsi indiquées dans le PAP, cette situation explique qu'ils soient néanmoins difficiles à maîtriser. La mise en œuvre de la procédure dite de repyramidage doit permettre de faciliter ces évolutions en offrant une voie de promotions aux maître.sses de conférences de l'établissement disposant d'une HDR, mais son caractère limité et l'exclusion de facto de certaines sections tendent à en limiter les effets. Cependant, cette thématique fait l'objet de sensibilisation permanente des équipes enseignant.es-chercheur.es, des COS et des instances. Un groupe de travail a d'ailleurs été constitué à ce propos en 2022.

Ainsi, on constate que, pour les maître.sses de conférences, sur les 7 dernières années, l'objectif a été atteint à 2 reprises (2020 et 2022) voire dépassé (2016, 2018). Concernant les professeur.es des universités, l'objectif cible 2023 a pu être atteint à 4 reprises, celui de 2025 une fois.

### 6.3. Système d'information et services numériques aux usager.es

**Objectif : Mieux appuyer et mieux accompagner les différentes activités de l'établissement par une évolution concertée, maîtrisée et planifiée du numérique et de ses usages**

#### Indicateur - Schéma directeur des systèmes d'information et du numérique (SDSIN)

Service responsable de la production de l'indicateur : DSI			Code indicateur : PAP-SI-02		
Utilisation de l'indicateur et par qui : pilotage interne / PAP 2022					
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : -Nombre annuel de réunions du Comité Directeur du SDSIN -Pourcentage d'avancement des projets, saisi par projet, consolidé par programme et globalisé au niveau du SDSIN -Taux d'engagement des investissements prévus au schéma directeur, soit (montant des crédits engagés)/(montant total des investissements prévus dans le cadre du schéma directeur) -Rapport entre le nombre de projets prévus annuellement au portefeuille de projets SDSIN devant se terminer l'année considérée, et le nombre de projets réellement terminés au cours de l'année considérée. Un projet dont le niveau d'avancement est supérieur à 90% (cf indicateur DSISDN100) sera comptabilisé pour 1/2.					
Dates d'observation : 31/12 de chaque année		Fréquence production : annuelle		Sources : -secrétariat de la DSI -outil de suivi du portefeuille de projets de la DSI -logiciel financier SIFAC	
Gouvernance et pilotage du SDSIN (code : DSISDN100)	Situation			Cible	
	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Nombre annuel de réunions du Comité Directeur du SDSIN	1	2	2	3	2
Avancement des projets (code : DSISDN200)					
P01 Digitalisation de la formation	* ND	39%	51%	40%	60%
P02 Digitalisation de la recherche	* ND	13%	16%	40%	60%
P03 Communication et collaboration	* ND	29%	33%	40%	60%
P04 Services numériques sur le campus	* ND	35%	44%	40%	60%
P05 Équipements et aménagement numérique des espaces	* ND	63%	79%	40%	80%
P06 Simplification, pilotage et dématérialisation	* ND	25%	34%	40%	60%

P07 Accompagnement et gestion du changement	* ND	31%	38%	40%	60%
P08 Gestion de la relation aux acteurs externes	* ND	27%	33%	40%	60%
P09 Infrastructures, réseaux et socle technique	* ND	21%	46%	40%	60%
P10 Évolutions de l'existant & Autres dépenses contraintes	* ND	54%	61%	40%	70%
<b>ENSEMBLE</b>	* ND	35%	44%	40%	63%

<b>Taux d'exécution des investissements du SDSIN (code : DSISDN300)</b>	**79.87%	86.56%	77,85%	80%	80%
<b>Taux de finalisation des projets (code : DSISDN400)</b>	62.50%	77.27%	57%	80%	80%

\* valeurs non disponibles / \*\* taux d'exécution calculé sans le détail du SDSIN

**Commentaire :** Dans le cadre du projet d'élaboration du Schéma Directeur des Systèmes d'Information et du numérique (SDSIN), l'organisation de la gouvernance autour du portefeuille de projets numériques a été un axe de travail majeur. Les préconisations de l'AMO en matière de gouvernance portent notamment sur l'organisation et la tenue régulière d'une instance de pilotage du déroulé du SDSIN, intitulé "Comité Directeur SDSIN". Ce dernier a pour mission de s'assurer de l'alignement de la stratégie numérique avec la stratégie de l'Établissement, de valider les orientations stratégiques et les projets inscrits à la feuille de route du SDSIN, d'en arbitrer les évolutions, et de valider les budgets présentés en dialogue de gestion. L'ambition, sur une année pleine, est de pouvoir réunir 3 fois cette instance (février-juin-octobre).

Le SDSIN se matérialise sous la forme d'un "portefeuille de projets" qui se déploie sur la période 2021-2025. Le suivi des projets, validés annuellement par le Comité Directeur du SDSIN, est assuré par la DSI qui dispose d'un outil de suivi des projets. Les projets du SDSIN sont organisés selon 10 programmes :

- P01 Digitalisation de la formation ;
- P02 Digitalisation de la recherche ;
- P03 Communication et collaboration ;
- P04 Services numériques sur le campus ;
- P05 Équipements et aménagement numérique des espaces ;
- P06 Simplification, pilotage et dématérialisation ;
- P07 Accompagnement et gestion du changement ;
- P08 Gestion de la relation aux acteurs externes ;
- P09 Infrastructures, réseaux et socle technique ;
- P10 Évolutions de l'existant & Autres dépenses contraintes.

L'avancement est saisi par chaque chef.fe de projet DSI sous la forme d'un pourcentage. Les éléments d'avancement sont consolidés et moyennés pour chaque programme. Les avancements de chaque programme sont moyennés pour constituer le degré d'avancement global du SDSIN. Le cadencement est supposé être à peu près constant dans le temps, en tenant compte d'une part d'une enveloppe financière annuelle d'investissement stabilisée, et d'autre part d'une capacité de la DSI à porter et/ou à réaliser relativement stable. Il s'ensuit la détermination de cibles annuelles d'avancement calibrées à 20% par an, permettant à l'échéance un avancement prévisionnel de 100%, et représentatif de l'adéquation entre les ambitions de l'Établissement et les moyens qu'il consacre en matière de numérique.

Le nombre de projets devant se finir chaque année permet de mesurer la capacité de l'Établissement à finaliser en temps et en heure les projets inscrits à la feuille de route du Schéma Directeur. On considère qu'au moins 20% des projets prévus annuellement à la feuille de route seront suspendus, reportés, ou prendront du retard dans leur exécution, ce qui permet d'envisager une cible à 80% des projets qui se termineront dans l'année initialement prévue.

Pour 2022, l'avancement des projets a, in fine, relativement peu pâti d'une importante et inhabituelle mobilité constatée au sein de l'équipe DSI en fin d'année. Le bon fonctionnement de la Gouvernance et les arbitrages qui ont pu être fait ont permis de replanifier le travail sur certains projets, voire d'en abandonner d'autres pour se concentrer sur les projets les plus « à valeur ajoutée ». Par ailleurs, les groupes de travail qui se sont régulièrement tenus autour du projet d'EPE ont mobilisé une partie de l'équipe notamment sur le second semestre.

**Avec un taux global à 44% pour 2022, l'avancement reste assez proche de la cible du PAP 2022 qui s'établissait à 40%.**

A contrario, les différents décalages ont logiquement fait baisser le taux d'achèvement des projets, qui se situe pour 2022 à 57%, soit bien en dessous de la cible du PAP 2022 à 80 %.

En synthèse, les projets prévus dans le SDSI ont donc plutôt bien avancé globalement et pluriannuellement, mais les derniers travaux se sont cette année décalés dans le temps, repoussant la clôture effective d'une partie des projets de 2022 (et notamment T4 2022) plutôt sur début 2023.

**Concernant le taux d'exécution financière, il est en dessous des 80% prévus dans la cible du PAP 2022 mais reste proche, à 77%.** Cela reflète une bonne capacité à exécuter financièrement, et ce malgré les difficultés de fin d'année. Le recours de plus en plus fréquent à des centrales d'achat ou à des marchés nationaux pour les achats IT, lorsque c'est possible et pertinent, semble nous apporter la souplesse et la réactivité dont nous avons besoin.

Pour 2023, les travaux lourds à mener autour de l'EPE auront forcément un impact sur la bonne exécution des projets du SDSIN. Un COPIL prévu début 2023 devrait permettre de formaliser définitivement la feuille de route projets pour 2023, en intégrant à la planification pluri-annuelle les nouveaux projets qui seront induits par le projet d'EPE. Ces derniers nécessiteront de mobiliser de façon importante des ressources côté DSI, côté Lyon 2 comme côté Lyon 1.

### Indicateur - Prêts effectués dans le cadre de la précarité numérique

Service responsable de la production de l'indicateur : DSI		Code indicateur : PAP-SI-06 DSIPREC100			
Utilisation de l'indicateur et par qui : pilotage interne / PAP 2022/ PAP 2023					
Formule de calcul en précisant les champs des données utilisées : Rapport entre le nombre de PC portables prêtés chaque année en "prêt longue durée" et le nombre total de portables disponibles pour le "prêt longue durée"					
Dates d'observation : 31/12 de chaque année	Fréquence production : annuelle		Source : inventaire GLPI		
Taux de prêt des portables « précarité numérique »	Situation			Cible	
	2020	2021	2022	2022 (PAP 2022)	2023 (PAP 2023)
Rapport entre le nombre de PC portables prêtés chaque année en "prêt longue durée" et le nombre total de portables disponibles pour le "prêt longue durée"	100%	88,5%	71%	95%	95%

**Commentaire :** L'établissement s'est engagé dans une lutte contre la précarité numérique des étudiant.es, passant par du « prêt longue durée » d'une durée d'un an, renouvelable lorsque l'étudiant.e est encore inscrit.e l'année suivante. Pour cela, une flotte de PC Portables a été constituée dès la rentrée 2020. D'abord dotée de 200 unités, elle a été complétée en 2021 puis 2022.

Le taux de prêt vise à établir que le dispositif rencontre effectivement son public étudiant, en mesurant la proportion d'ordinateurs prêtés. Un taux de 100% indique que la totalité du parc a été déployée parmi les étudiant.es.

Sur l'année 2022, deux facteurs sont à prendre en compte :

- les règles interne de prêts ont restreint l'accès au prêt aux seuls publics boursiers de L1 et de M1, et n'ont pas permis d'épuiser le stock de machine disponibles, les demandes recevables et qualifiées de prêts validées par la Direction de la Vie Etudiante étant inférieures à l'offre disponible.
- un parc qui s'est étoffé de 80 unités supplémentaires en novembre, soit tardivement pour envisager de pouvoir tout prêter.

Sur 430 PC disponibles, 80 étaient encore en stock et en attente de prêt au 3/12/2022, soit un **taux de prêt de 71% pour 2022, inférieur aux prévisions initiales qui s'établissaient à 95%.**

Les règles de déploiement ayant été revues et étendues par la DVE fin 2022 aux étudiant.es boursier.es de L2 et de L3, il est probable que de nouvelles demandes pourront être formalisées et traitées début 2023, et plus encore sur la rentrée 2023/2024, avec comme conséquence une amélioration probable du taux de prêt pour 2023.

Pour l'année 2023, il est prévu au niveau budgétaire de pouvoir renforcer le parc existant de 50 machines, mais uniquement dans l'hypothèse où le stock de machines disponibles pour le prêt tombe en dessous de 20 unités. Cet éventuel renforcement permettra de gérer le renouvellement dû à la casse constatée sur une partie du parc (5%), qui pourrait augmenter avec le temps et en fonction des matériels.

Dans une démarche « Numérique Responsable », le renouvellement du parc ne sera pas systématique, mais s'étudiera annuellement à la lumière de l'état des machines retournées en fin de prêt, et de leur capacité à pouvoir être prêtées au moins un an de plus.

#### **6.4. Patrimoine immobilier**

*En matière de patrimoine immobilier, l'établissement a souhaité faire un focus dans le RAP 2022 sur l'indicateur de performance environnementale car les autres indicateurs patrimoniaux se déclinent plutôt sur une période pluriannuelle (3-4-5 ans).*

*En 2022, l'établissement a adopté un Plan de sobriété, puis un Bilan carbone. Les consommations énergétiques et, de manière encore plus notoire, les émissions de gaz à effet de serre, connaissent une tendance favorable. Cela est dû au remplacement de plusieurs unités de chauffage et d'éclairage, et sera accentué par les mesures de sobriété en vigueur à l'hiver 2022-23. Une importante marge de progrès demeure quant à la qualité énergétique, qui est très inégale selon que les bâtiments ont bénéficié ou non de programmes de rénovation.*

**Objectif : Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier**

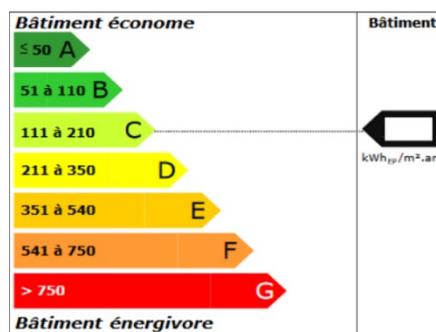
**Indicateur - Performance environnementale**

**Evolution de la consommation énergétique**

2019 CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	A	B	C	D	E	F	G	N. C.*
BERGES DU RHÔNE (m² SUB)	0	564	21 631	26 917	0	0	0	0
PORTES DES ALPES (m² SUB)	0	0	7 998	62 919	0	182	0	0
AUTRE SITES (m² SUB)	0	0	3 545	0	0	0	0	1 375
<b>TOTAL (m²)</b>	<b>0</b>	<b>564</b>	<b>33 174</b>	<b>89 836</b>	<b>0</b>	<b>182</b>	<b>0</b>	<b>1 375</b>
BERGES DU RHÔNE (%)	0,0%	1,1%	44,0%	54,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
PORTES DES ALPES (%)	0,0%	0,0%	11,2%	88,5%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%
AUTRE SITES (%)	0,0%	0,0%	72,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	27,9%
<b>TOTAL (%)</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,5%</b>	<b>26,5%</b>	<b>71,8%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,1%</b>

\*Non Communiqué : Bâtiments pour lesquels nous n'avons pas les données permettant la classification.

2022 CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	A	B	C	D	E	F	G	N.C.*
BERGES DU RHÔNE (m² SUB)	0	0	20 371	26 213	0	0	0	2 528
PORTES DES ALPES (m² SUB)	0	0	6 768	58 357	0	182	0	0
AUTRE SITES (m² SUB)	0	2 863	0	0	0	0	0	2 057
<b>TOTAL (m²)</b>	<b>0</b>	<b>2 863</b>	<b>27 139</b>	<b>84 570</b>	<b>0</b>	<b>182</b>	<b>0</b>	<b>4 585</b>
BERGES DU RHÔNE (%)	0,00%	0,00%	41,48%	53,37%	0,00%	0,00%	0,00%	5,15%
PORTES DES ALPES (%)	0,00%	0,00%	10,36%	89,36%	0,00%	0,28%	0,00%	0,00%
AUTRE SITES (%)	0,00%	58,19%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	41,81%
<b>TOTAL (%)</b>	<b>0,00%</b>	<b>2,40%</b>	<b>22,74%</b>	<b>70,87%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,15%</b>	<b>0,00%</b>	<b>3,84%</b>



Echelles des performances environnementales

La comparaison avec les années 2020 et 2021 n'est pas pertinente du fait d'une occupation et d'un usage inhabituels des campus (confinements sanitaires et cours à distance avec les différentes vagues d'épidémie de la COVID-19).

TOTAL (m <sup>2</sup> )	2018/2019	2022
A < 50		
B (51 à 110)	564 m <sup>2</sup>	2 863 m <sup>2</sup>
C (111 à 210)	33 174 m <sup>2</sup>	27 139 m <sup>2</sup>
D (211 à 350)	89 836 m <sup>2</sup>	84 570 m <sup>2</sup>
E (351 à 540)		
F (541 à 750)	182 m <sup>2</sup>	182 m <sup>2</sup>
G > 750		
N.C.*	1 375 m <sup>2</sup>	4 585 m <sup>2</sup>
	125 131,00 m <sup>2</sup>	119 339,00 m <sup>2</sup>

TOTAL (%)	2018/2019	2022
A < 50		
B (51 à 110)	0,5%	2%
C (111 à 210)	27%	23%
D (211 à 350)	72%	71%
E (351 à 540)		
F (541 à 750)	0,1%	0,2%
G > 750		
N.C.*	1%	4%
	100,00%	100,00%

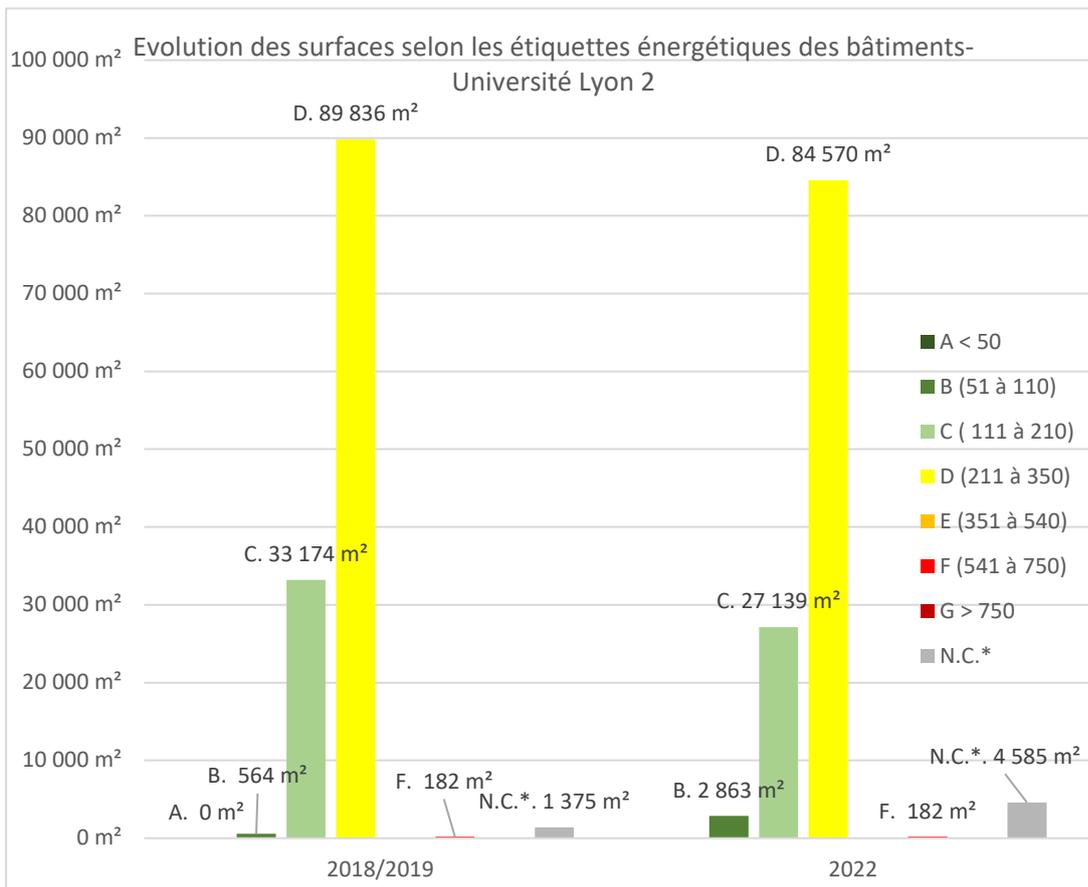
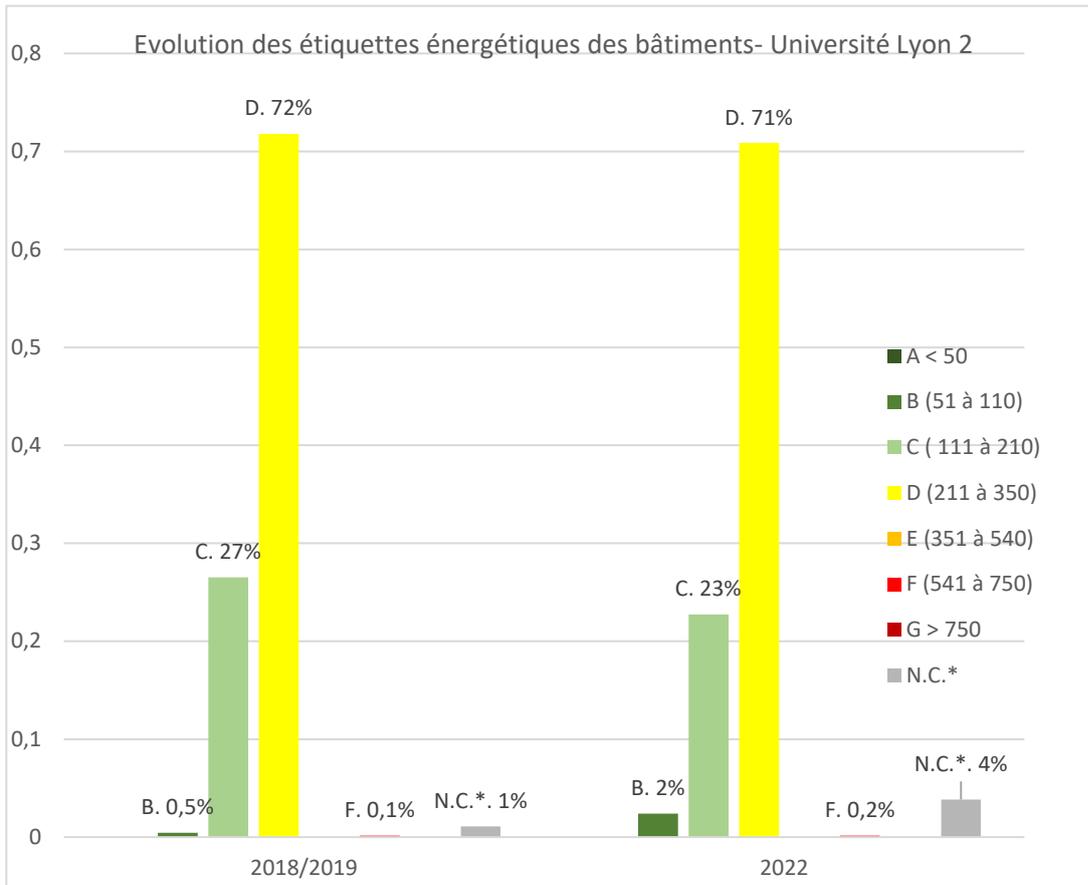
Moyenne sur les campus	D (211 à 350)	C (111 à 210)
kWhEP/m <sup>2</sup> /an	223,74	199,46

La baisse des consommations d'énergies globales des campus ne permet pas encore le changement d'étiquette à l'échelle des bâtiments. Cependant à l'échelle des campus on observe une tendance à la baisse des consommations au m<sup>2</sup>. (Ces données sont comparées sur des consommations non corrigées aux conditions climatiques de référence.)

#### Commentaire :

Consommation énergétique : baisse des consommation grâce au passage en leds dans plusieurs bâtiments, à la généralisation de la GTC, aux changements de certains organes de chauffages (pompes à débit variable, robinets thermostatiques) et le démarrage du plan de sobriété. Réduction de surface des campus, la bibliothèque ne fait plus partie du patrimoine en 2021 puisqu'elle a été démolie.

### Evolution consommation énergétique



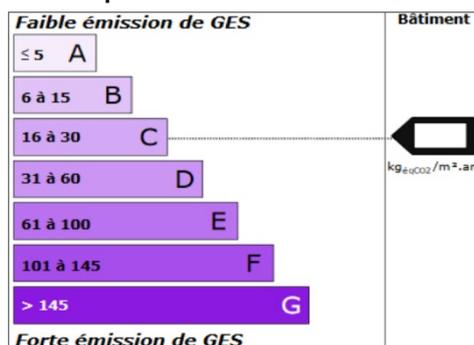
**Evolution des émissions de gaz à effet de serre.**

2019 ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	A	B	C	D	E	F	G	N. C.*
BERGES DU RHÔNE (m² SUB)	1 260	20 935	26 917	0	0	0	0	0
PORTES DES ALPES (m² SUB)	5 048	0	3 132	62 919	0	0	0	0
AUTRE SITES (m² SUB)	682	2 863	0	0	0	0	0	1 375
<b>TOTAL (m²)</b>	<b>6 990</b>	<b>23 798</b>	<b>30 049</b>	<b>62 919</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 375</b>
BERGES DU RHÔNE (%)	2,6%	42,6%	54,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
PORTES DES ALPES (%)	7,1%	0,0%	4,4%	88,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
AUTRE SITES (%)	13,9%	58,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	27,9%
<b>TOTAL (%)</b>	<b>5,6%</b>	<b>19,0%</b>	<b>24,0%</b>	<b>50,3%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,1%</b>

\*Non Communiqué : Bâtiments pour lesquels nous n'avons pas les données permettant la classification.

2022 ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	A	B	C	D	E	F	G	N.C.*
BERGES DU RHÔNE (m² SUB)	0	46 584	0	0	0	0	0	2 528
PORTES DES ALPES (m² SUB)	5 137	1 631	55 326	3 213	0	0	0	0
AUTRE SITES (m² SUB)	0	2 863	0	0	0	0	0	2 057
<b>TOTAL (m²)</b>	<b>5 137</b>	<b>51 078</b>	<b>55 326</b>	<b>3 213</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 585</b>
BERGES DU RHÔNE (%)	0,00%	94,85%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,15%
PORTES DES ALPES (%)	7,87%	2,50%	84,72%	4,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
AUTRE SITES (%)	0,00%	58,19%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	41,81%
<b>TOTAL (%)</b>	<b>4,30%</b>	<b>42,80%</b>	<b>46,36%</b>	<b>2,69%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>3,84%</b>

**Echelles des performances environnementales**



La comparaison avec les années 2020 et 2021 n'est pas pertinente du fait d'une occupation et d'un usage inhabituels des campus (confinements sanitaires et cours à distance avec les différentes vagues d'épidémie de la COVID-19).

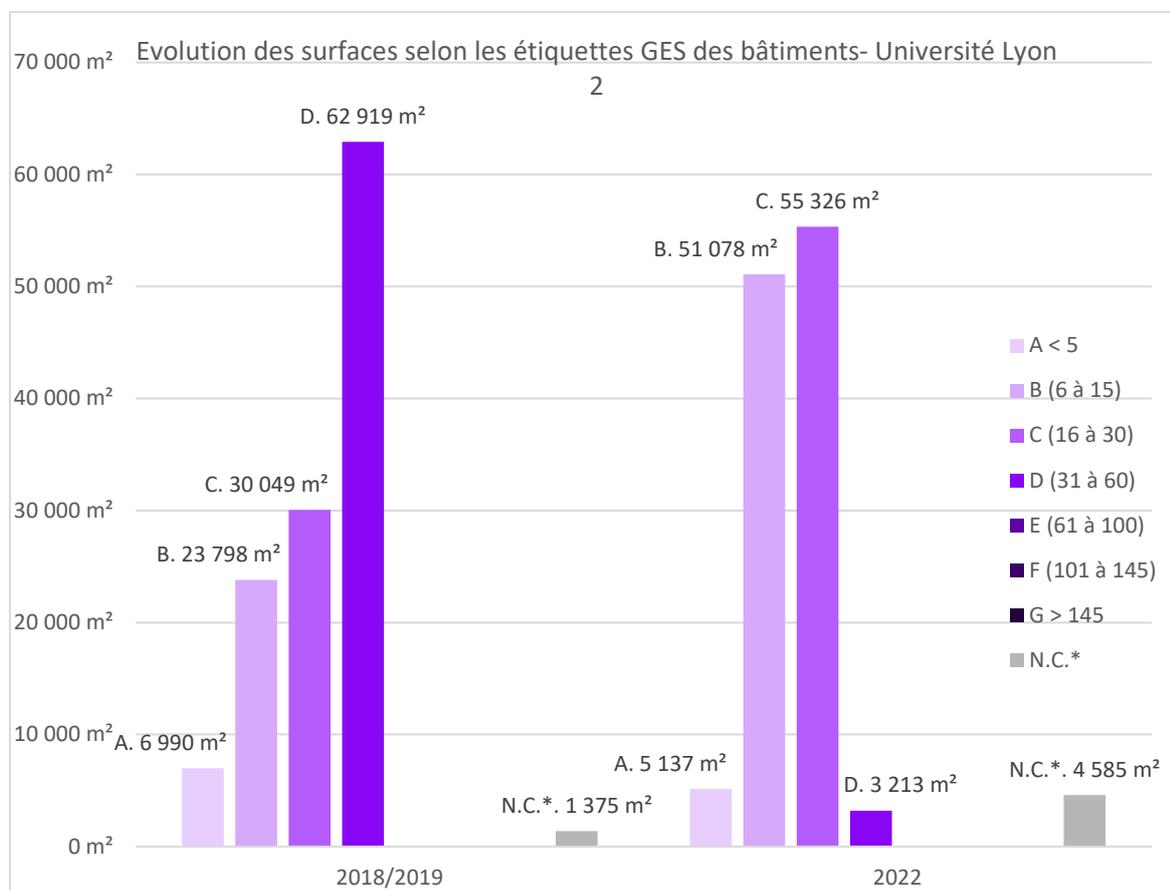
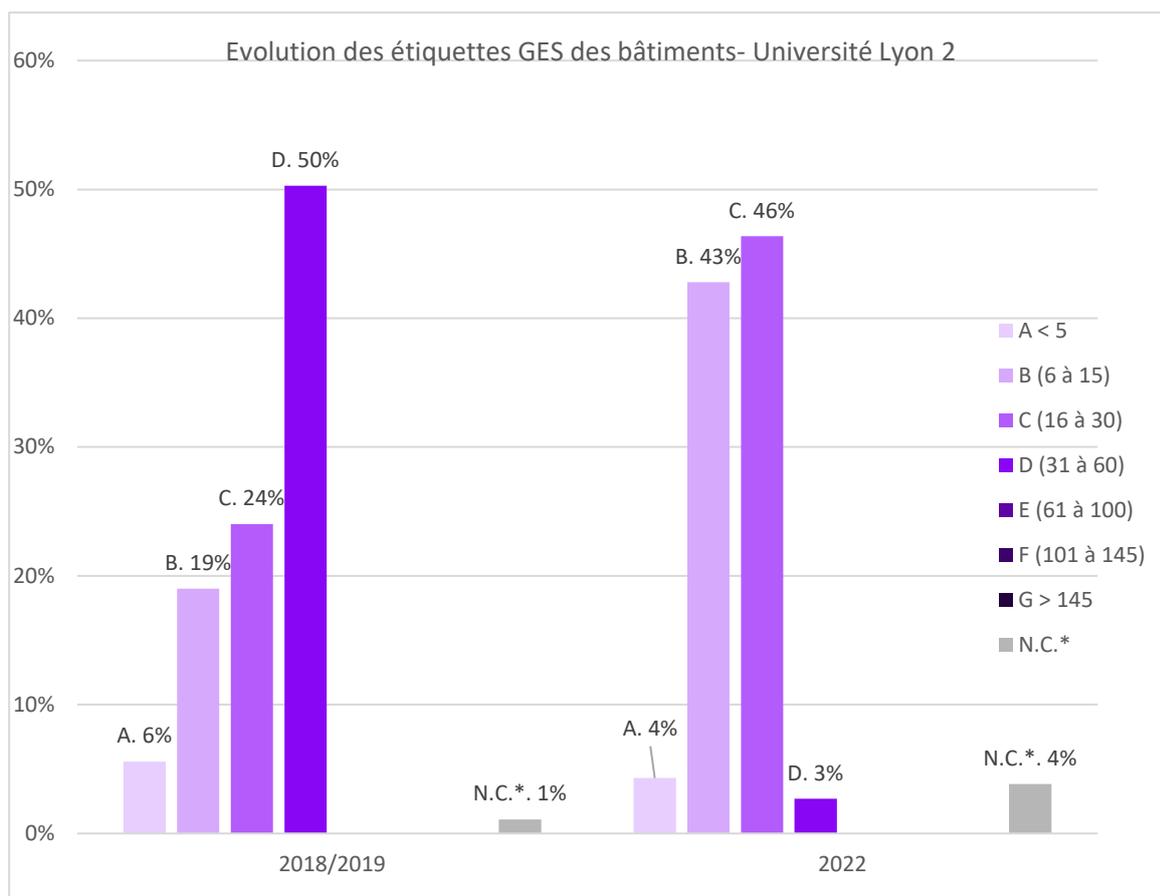
TOTAL (m <sup>2</sup> )	2018/2019	2022
A < 5	6 990 m <sup>2</sup>	5 137 m <sup>2</sup>
B (6 à 15)	23 798 m <sup>2</sup>	51 078 m <sup>2</sup>
C (16 à 30)	30 049 m <sup>2</sup>	55 326 m <sup>2</sup>
D (31 à 60)	62 919 m <sup>2</sup>	3 213 m <sup>2</sup>
E (61 à 100)		
F (101 à 145)		
G > 145		
N.C.*	1 375 m <sup>2</sup>	4 585 m <sup>2</sup>
	125 131,00 m <sup>2</sup>	119 339,00 m <sup>2</sup>

TOTAL (%)	2018/2019	2022
A < 5	6%	4%
B (6 à 15)	19%	43%
C (16 à 30)	24%	46%
D (31 à 60)	50%	3%
E (61 à 100)		
F (101 à 145)		
G > 145		
N.C.*	1%	4%
	100,00%	100,00%

Moyenne sur les campus	C (16 à 30)	C (16 à 30)
Kg equ CO <sup>2</sup> /m <sup>2</sup> /an	22,38	17,45

La baisse des consommations d'énergies globales des campus justifie une partie de la réduction des GES. (Ces données sont comparées sur des consommations non corrigées aux conditions climatiques de référence.)

**Commentaire :** Baisse importante des gaz à effet de serre grâce à la suppression de 2 chaufferies gaz sur le campus Porte des Alpes en octobre 2022 au profit d'une production de chaleur par le réseau de chauffage urbain. Baisse qui sera encore visible en 2023.





**RAPPORT ANNUEL  
DE PERFORMANCE  
(RAP) <sup>2022</sup>**